

Parc naturel  
régional du Vercors

ÉVALUATION DE LA  
CHARTRE 2008-2018  
ET DIAGNOSTIC  
ACTUALISE DU  
TERRITOIRE

Document de synthèse

RÉVISION DE LA CHARTRE

Les Parcs naturels régionaux (PNR) structurent leur activité et leur existence sur la base d'un projet collectif, construit pour 15 ans. Si le projet fait consensus et que la majorité des communes y adhèrent, alors le territoire peut être labellisé PNR. Le PNR du Vercors fait vivre depuis 10 ans un projet écrit collectivement en 2006-2007, incarné dans « la charte » et mis en œuvre dans des conditions plus ou moins faciles de 2008 à 2018. Le Parc a décidé d'ouvrir une période d'échanges sur sa mise en œuvre et sa réécriture. C'est l'occasion de faire le point sur ce qui a été fait en commun, sur ce qui a satisfait ou non les acteurs, sur ce qui a changé ou pas. Et d'en tirer les enseignements pour se projeter dans le futur et redessiner le Parc de demain.

Cette synthèse rend compte d'une première phase de travail, avec un regard dans le rétroviseur et le point sur la situation en 2019. Un groupe d'évaluateurs indépendants a animé une dizaine d'ateliers pour récolter les avis des partenaires, élus, socioprofessionnels et habitants (près de 400 personnes) et compiler les données clés du territoire et du syndicat mixte du Parc (processus d'échange sur la figure ci-contre).

Les différents thèmes de travail abordés par le Parc ont été classés en quatre catégories :

- Les thématiques établies et toujours dynamiques pour lesquelles les acteurs ont une idée claire de ce qu'il faut faire et du rôle de chacun : la biodiversité, le paysage, l'énergie, ...
- Les thématiques historiques en termes d'investissement du Parc mais dont les objectifs ou finalités peuvent être requestionnées aujourd'hui que ce soit sur le fond (le quoi) et/ou la forme (le comment et le qui) : l'eau, la forêt, l'agriculture, ...
- Les thématiques émergentes, qui ne sont pas ou trop peu présentes dans la charte actuelle et qui mériteraient à minima que la question de leur intégration dans la future charte soit posée : le changement climatique, l'alimentation...
- Et les principes de gouvernance et de transversalité : les équilibres territoriaux à l'échelle du périmètre du Parc, la concurrence/complémentarité avec les « intercos », la médiation entre thématiques ou sur des conflits spécifiques, la relation aux communes et aux habitants, ...

Pour chaque catégorie, le document expose les principales conclusions des deux documents (évaluation et diagnostic) et une carte illustrative. Un résumé des moyens du Parc et de l'importance des actions mises en œuvre dans le cadre de la charte est présenté au démarrage. Les rapports complets sont disponibles auprès du Parc. Ils constituent une base de travail pour le processus à venir qui vise à envisager l'avenir et à élaborer une future charte. Des ateliers seront mis en place sur une période allant de septembre 2019 à janvier 2020 et à la suite des prochaines élections municipales, c'est-à-dire de juin 2020 à décembre 2020.

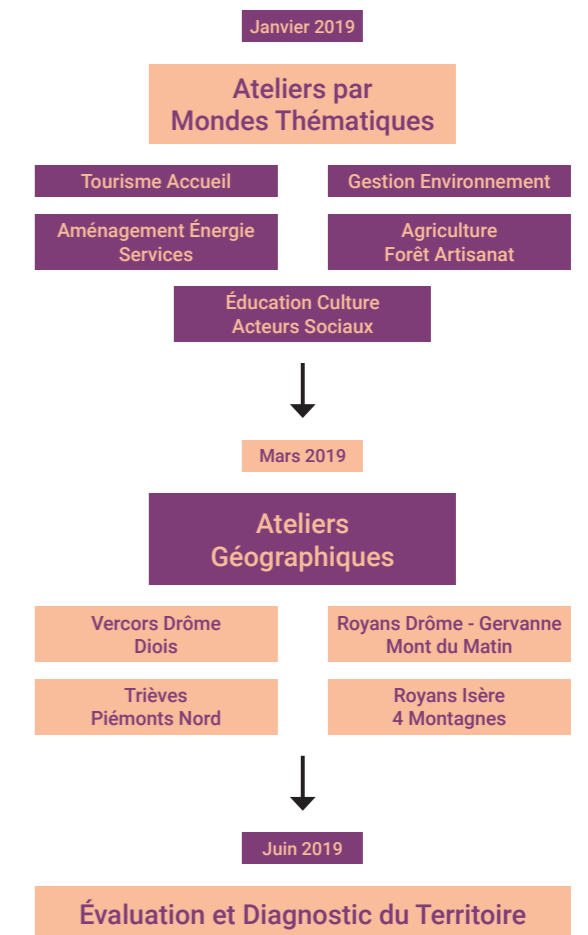


Schéma du processus mené entre janvier et juin 2019 pour la phase d'évaluation de la charte actuelle.

## RAPPEL DE LA CHARTE 2008-2023

La charte évaluée a été élaborée dans le cadre d'une démarche participative conduite pour l'essentiel courant 2006. Elle est structurée autour de 3 orientations principales, 8 axes d'intervention (dont 4 thématiques et 4 transversaux).

### I. ACCENTUER LES ORIENTATIONS ET MISSIONS FONDAMENTALES DU PARC

#### AXE 1. Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors

- 1.1. Préserver et gérer les patrimoines naturels, notamment la ressource en eau
- 1.2. Faire des patrimoines culturels un vecteur de qualité de la vie et un lien entre les générations
- 1.3. Promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie
- 1.4. Préserver les paysages emblématiques et construire ceux de demain

#### AXE 2. S'impliquer pour un développement économique durable fondé sur la valorisation des ressources spécifiques du Vercors

- 2.1. Promouvoir et soutenir une agriculture durable et de qualité
- 2.2. Soutenir une gestion multifonctionnelle des forêts et valoriser la ressource bois
- 2.3. Soutenir le développement d'un tourisme durable et promouvoir une image commune
- 2.4. Favoriser l'accueil et soutenir les entreprises partageant les valeurs «parcs»
- 2.5. Développer l'accessibilité et les usages des technologies d'information

### II. RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX

#### AXE 3. Inventer et préparer les territoires de demain

- 3.1. Positionner le Vercors dans les stratégies nationales, régionales et départementales d'aménagement
- 3.2. Maintenir les équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace

#### AXE 4. Anticiper et accompagner les mutations économiques et les changements sociaux

- 4.1. Accompagner les mutations sociales sur le territoire
- 4.2. Accompagner les mutations économiques de filières et des territoires

#### AXE 5. Mettre la connaissance et la recherche au service de la dynamique du territoire

- 5.1. Capitaliser et valoriser les informations, connaissances et expertises

### III. FAIRE PARTICIPER LES ACTEURS, LES PARTENAIRES ET LES HABITANTS

#### AXE 6. Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors

- 6.1. Impliquer les habitants, les acteurs et les partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la charte
- 6.2. Mieux impliquer les territoires, reconnaître leurs spécificités et faire en sorte qu'ils se reconnaissent dans le projet du Parc

#### AXE 7. Consolider les partenariats, l'ouverture et les coopérations et AXE 8. Suivre et évaluer la charte

- 7.1. Établir des partenariats avec les territoires voisins et les conforter avec les collectivités partenaires
- 7.2. Développer les échanges avec les parcs rhônalpins et français et les coopérations internationales
- 8.1. Le suivi d'indicateur et 8.2. La mise en place d'un dispositif spécifique

## A PROPOS DU DIAGNOSTIC

Cette synthèse reprend un certain nombre d'éléments du diagnostic de territoire rédigé pour la révision de la charte du Parc. Certains thèmes n'ont pas été repris dans cette synthèse. Le lecteur pourra se référer au document complet s'il le souhaite.

### SOMMAIRE SIMPLIFIÉ DU DIAGNOSTIC :

B.1	« Le paysage comme matrice de la fabrique du territoire »	16
B.2	Les changements climatiques, une autre approche transversale du territoire	66
B.3	Caractéristiques du territoire, les ressources et les patrimoines	73
B.3.1	Le patrimoine urbain et architectural	73
B.3.2	Le patrimoine naturel	93
B.3.3	Le patrimoine géologique	121
B.3.4	La ressource en eau	127
B.3.5	Les ressources minérales et minières	143
B.3.6	Les ressources énergétiques, la recherche d'une relocalisation territoriale décarbonée	146
B.4	L'organisation territoriale, les évolutions démographiques et urbaines	162
B.4.1	L'organisation institutionnelle	162
B.4.2	Volet socio-démographique	167
B.4.3	Le logement	183
B.4.4	Le développement urbain	209
B.4.5	La mobilité et les déplacements	218
B.4.6	Les équipements et services	248
B.4.7	La couverture numérique du territoire	255
B.4.8	Les risques, pollutions et nuisances	268
B.4.9	Les déchets	297
B.4.10	L'information géographique	306
B.5	L'histoire, la culture et les questions d'identité	310
B.5.1	Les lieux de culture et d'histoire gérés par le Parc	311
B.5.2	Les acteurs culturels	314
B.5.3	L'éducation à l'environnement, au territoire et au développement durable	316
B.5.4	La participation des acteurs / L'identité territoriale et l'évolution du sentiment d'appartenance au Parc	319
B.6	Les activités économiques	323
B.6.1	L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire	323
B.6.2	Les activités forestières	347
B.6.3	Les activités touristiques et de loisirs	366
B.6.4	L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle	390

**SUR LA PÉRIODE 2008 / 2018**

**STRUCTURE GÉRÉES PAR LE PARC**

**MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE**  
207k€ / an  
Subvention Parc : 145 k€



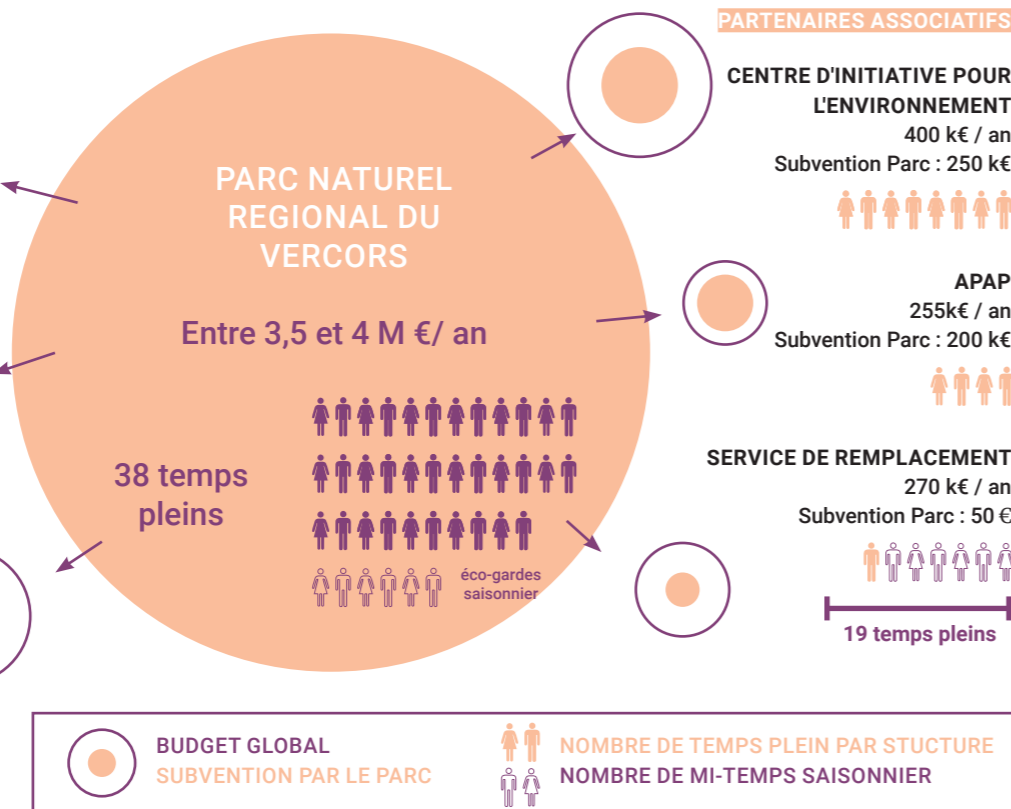
**MÉMORIAL DE LA RÉSISTANCE**  
400k€ / an  
Subvention Parc : 155 k€



**RÉSERVE DES HAUTS PLATEAUX DU VERCORS**  
gérée par le parc  
450 k€ / an  
Subvention Parc : 0 €



13 temps pleins



\* Il faut rappeler que la subvention couvre pour le Musée et le Mémorial outre une partie des charges de personnel, des frais liés aux bâtiment et équipement, ce qui n'est pas le cas pour les autres : Réserves, CPIE et APAP hébergés par le parc dans ses locaux

**EN 2019**

**STRUCTURE GÉRÉES PAR LE PARC**

**MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE**  
207k€ / an  
Subvention Parc : 145 k€



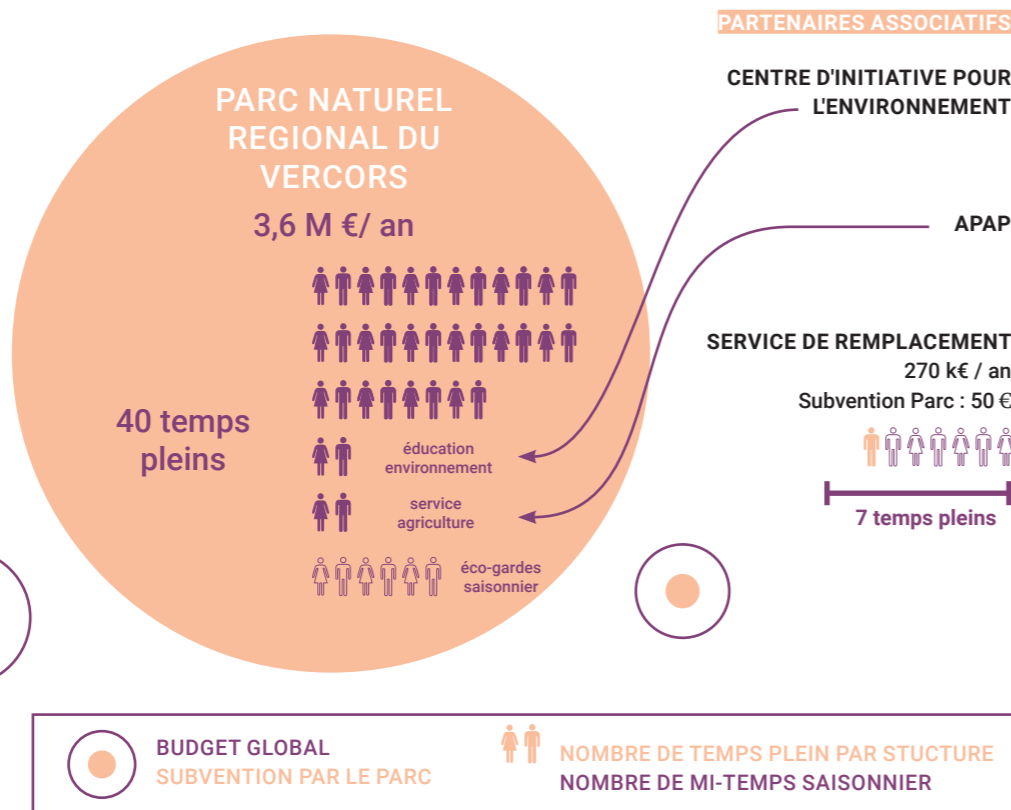
**MÉMORIAL DE LA RÉSISTANCE**  
400k€ / an  
Subvention Parc : 155 k€



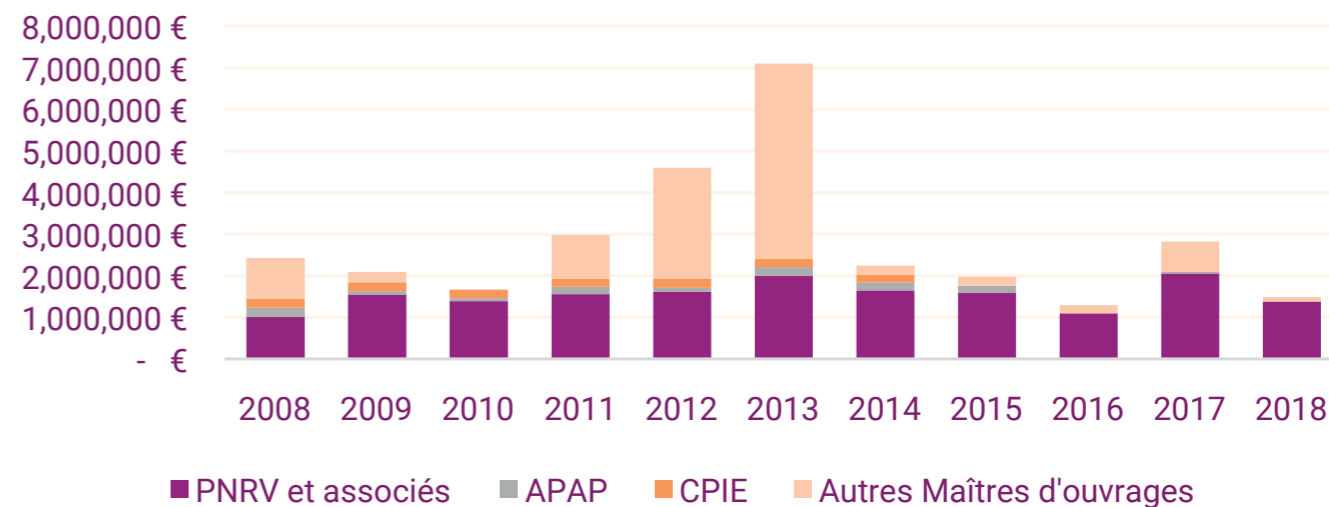
**RÉSERVE DES HAUTS PLATEAUX DU VERCORS**  
gérée par le parc  
450 k€ / an  
Subvention Parc : 0 €



13 temps pleins



**MONTANT DES OPÉRATIONS RÉPERTORIÉES PAR L'ÉQUIPE DU PARC EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA CHARTE**



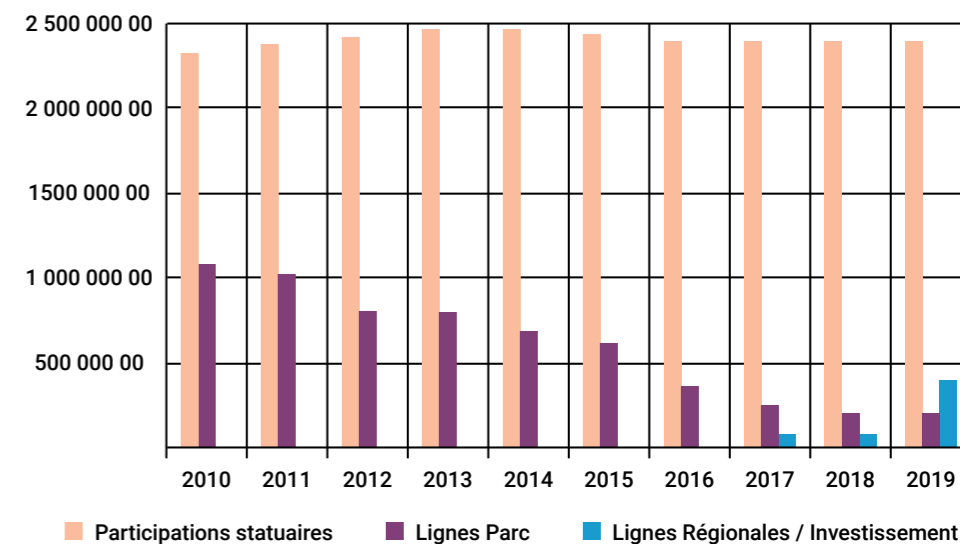
Les montants investis pour opérations par le PNR et ses structures associées se situent entre 1,2 et 2 millions d'euros par an. Les autres maîtres d'ouvrage, quand ils sont associés, permettent d'amplifier ces montants. Les différences entre années s'expliquent ici par d'importantes opérations menées notamment dans le cadre de programmes de diversification touristique ou d'aménagements forestiers.

**DES RECETTES EN BAISSSE DE 20%**

Si l'on constitue une moyenne sur les années 2008 à 2018, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors fonctionne sur la base d'un budget de fonctionnement global moyen (statuaire et opérations) de 3,4 M€ par an (hors budgets annexes : Réserve Nationale, Mémorial de la Résistance, musée de la Préhistoire) :

- 2,4 M€ pour la part statutaire, incluant une grande partie l'ingénierie humaine du Parc mise à disposition des partenaires pour leurs projets d'investissement : recherche de financement, appuis techniques, etc. Les contributions statutaires comprennent les participations suivantes : la Région AURA 60%, les départements 30 %, les communes, villes portes et EPCI 10%. A partir de 2008, les intercommunalités sont membres à part entière des instances du Parc et contribuent financièrement de manière symbolique au budget. A cela s'ajoute une dotation du ministère de l'environnement de 100 000 euros.

- 1 M€ pour la part opération, principalement des dotations régionales et départementales appelées « lignes parc ». Elle est représentée en violet dans le schéma suivant avec la diminution des « lignes parcs » qui passent de 2010 à 2018 de 1000 000€ à moins de 200 000€. Cette diminution est compensée en partie par des fonds européens et nationaux dans le cadre d'appels à projets et la nouvelle politique de soutien à l'investissement menée par la région depuis 2017 (en bleu ici).





## LES PATRIMOINES NATURELS

La préservation du patrimoine naturel sur son périmètre constitue la première mission du Parc. Ce patrimoine est un des vecteurs de la promotion du territoire. La légitimité du Parc est incontestable sur ce thème et il est actif dans de nombreux domaines. Des efforts restent à fournir pour une meilleure prise en compte des « fonctions écologiques ». Le changement climatique et le succès touristique interrogent également les modalités de la gestion de ce patrimoine.

### ACQUIS

- Le territoire s'est donné des objectifs pertinents, articulant gestion d'espaces naturels à divers niveaux de protection et préservation des fonctionnalités écologiques et de la biodiversité en général.
- L'action du Parc est reconnue sur la gestion de sites protégés (Réserve nationale, Natura 2000, ENS) et des réintroductions d'espèces.
- Le Parc fait preuve de réactivité face à l'évolution des enjeux (effets du réchauffement climatique, et activités de pleine nature).

### QUESTIONNEMENTS

- Les notions de fonctionnalités écologiques ont remplacé celles de nature remarquable et ordinaire. Ces changements mettent du temps à être traduits en actions dans un contexte de financements rattachés à des sites.
- Un engagement du Parc est attendu par un certain nombre d'acteurs de l'environnement sur des points critiques : zones humides, fermeture des milieux, qualité des eaux, aménagements touristiques, ...
- On voit apparaître un questionnement montant sur « l'ensauvagement » ... et sur les prérogatives du Parc et des collectivités.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

Le Parc présente une diversité forte de milieux naturels et d'espèces :

- Jusqu'à 250 espèces de Faune et 1500 espèces de la flore dans certaines communes, 30 espèces de chauves-souris présentes sur les 34 recensées en France et 32 % du périmètre d'étude classé « point chaud » de la biodiversité régionale.
- 35% du territoire est classé en réservoir de biodiversité pour les continuités écologiques, 9.3 % du territoire dispose d'un statut de protection fort et 21 % est géré au titre de Natura 2000.

Les enjeux varient selon les milieux :

- La forêt (70% du territoire), est centrale dans le cycle de vie de nombreuses espèces animales. La prise en compte des forêts anciennes constitue une piste de travail à venir.
- Près de 5000 ha de zones humides sont identifiés sur le territoire. Elles fournissent des services écosystémiques essentiels pour le territoire, mais sont soumises à des pressions fortes.
- Les grands ensembles de prairies permanentes, en 4 Montagnes, Vercors Drôme et Trièves, ont un rôle dans la préservation des populations d'oiseaux en déclin.
- Les pelouses des hauts plateaux, supports du pastoralisme sont menacées par le changement climatique.
- Des prairies sèches, dans le Trièves, le Diois et la Gervanne, accueillent de nombreuses espèces protégées ou rares. Elles sont touchées par le phénomène de fermeture des milieux.
- Le Vercors présente également des milieux rocheux, milieu de vie spécifiques pour un grand nombre d'espèces à enjeux, et en interaction directe avec l'essor des activités de pleine nature.

10%

DU TERRITOIRE DISPOSE  
D'UN STATUT DE PROTECTION FORT

5000

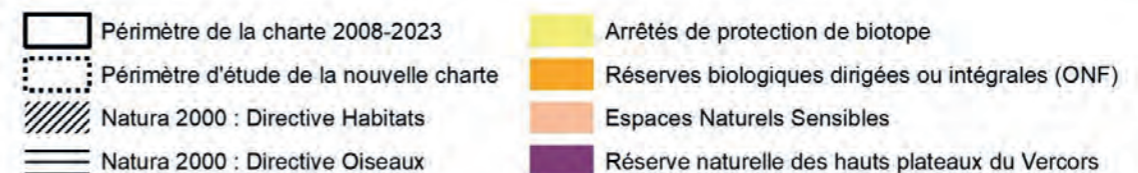
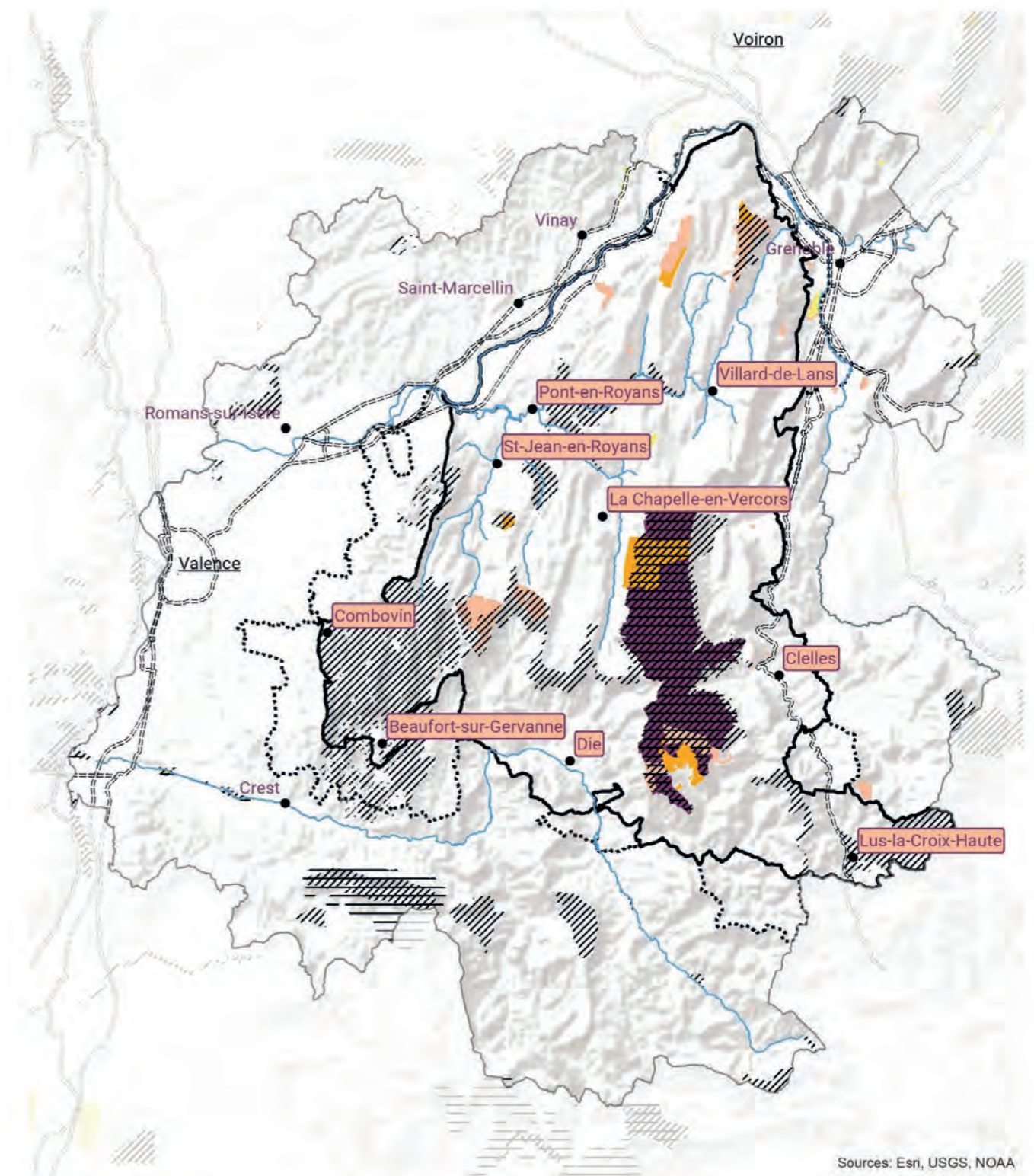
HA DE ZONES HUMIDES

35%

DU TERRITOIRE EN RESERVOIR DE BIODIVERSITE

10

CORRIDORS ECOLOGIQUES A RESTAURER



Sources : IGN, PNRV  
Appareillages, Cartographie, Vercors Alpes, Les Terrains, Éditions Decitre, avril 2018

0 10 20





## LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

Le massif du Vercors s'identifie clairement dans le paysage local. Assimilé à un vaste plateau perché, il dévoile en fait une topographie et une géomorphologie particulièrement contrastées, intégrant piémonts et vallées proches, qui fondent sa renommée et une partie de son attractivité touristique. Mettre en valeur et préserver ce patrimoine paysager constituent des priorités incontournables pour promouvoir l'identité et développer l'économie du territoire.

### ACQUIS

- Le paysage est une thématique centrale investie de longue date.
- Une plus grande attention aux paysages est portée dans les documents d'urbanisme, liée aux actions de sensibilisation, aux études et au suivi des documents d'urbanisme par le Parc (cellule de veille interservices).
- De nombreux outils de sensibilisation à l'architecture, à l'affichage publicitaire ont été produits, garantissant un cadre paysager jugé par les acteurs comme « authentique ».
- De récents outils de connaissance des paysages ont été produits ces dernières années, permettant de fonder une approche stratégique ultérieure.

### QUESTIONNEMENTS

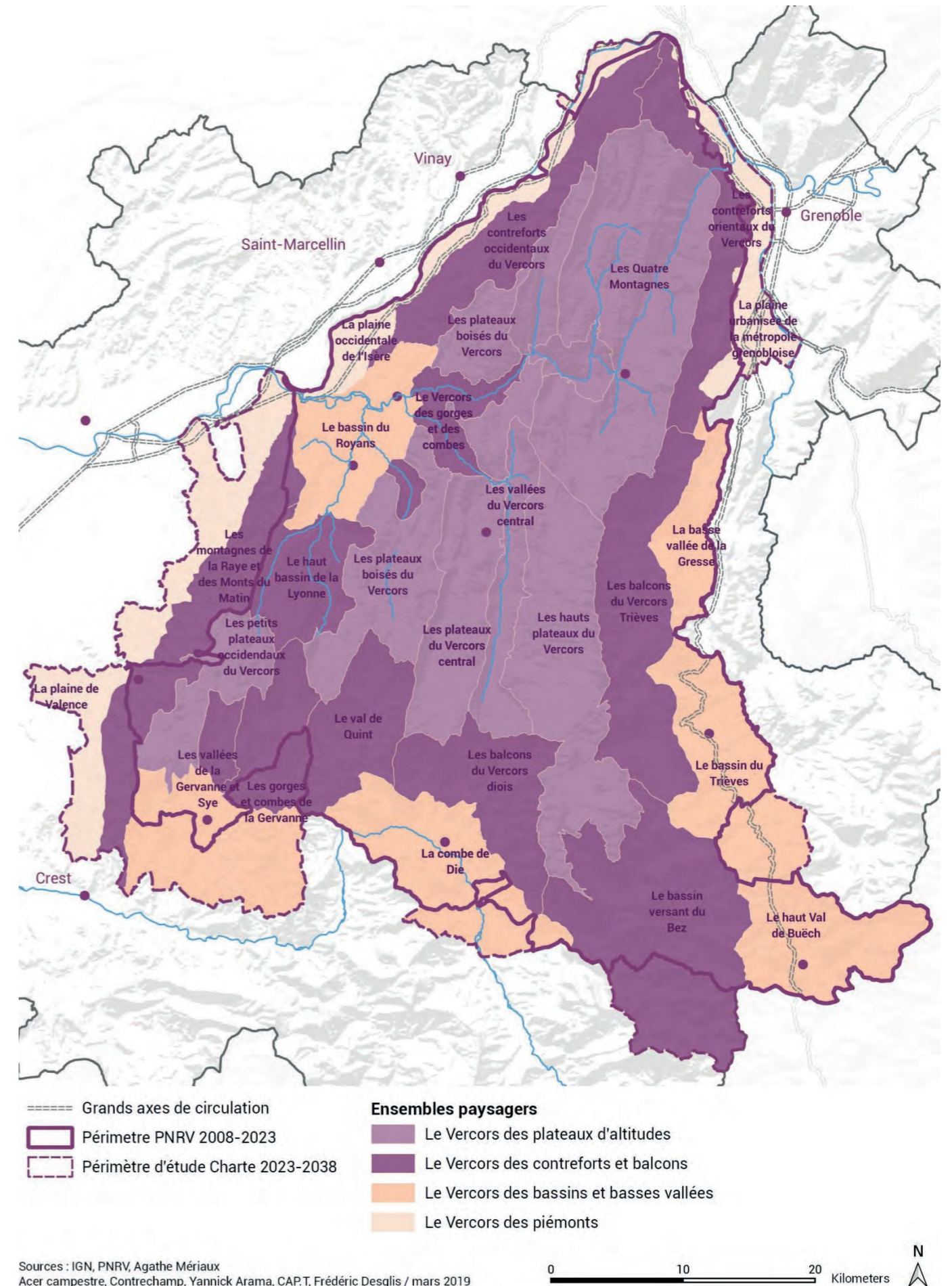
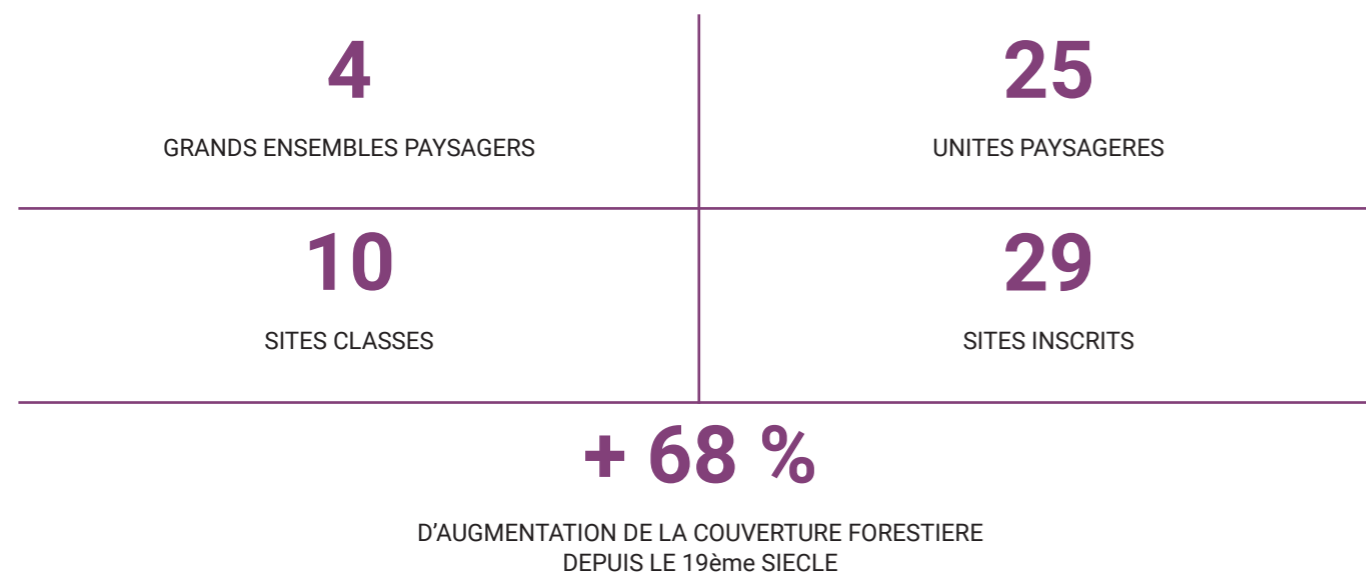
- Les territoires ne sont pas tous couverts par des chartes paysagères.
- Le temps « agents » mobilisé par le Parc sur cette thématique est important.
- Le développement de l'habitat pavillonnaire standardisé se poursuit et altère une partie de cette image d'exception, même s'il est plus modéré qu'avant.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

L'aire d'étude se caractérise par une grande diversité de paysages liée au relief, au socle géologique, aux influences climatiques (alpines et méridionales), ainsi qu'aux activités humaines qui ont façonné les lieux, les implantations bâties et les formes urbaines. De nombreux sites et repères singuliers emblématiques sont ancrés dans les représentations collectives. Le Vercors offre des points de vue remarquables, depuis des routes vertigineuses spectaculaires. Ces paysages, particulièrement visibles, sont sensibles aux aménagements et aux évolutions.

Avec un habitat constitué de villages et hameaux traditionnellement groupés, complétés par un réseau de fermes isolées, les silhouettes villageoises sont de qualité mais très sensibles aux extensions non respectueuses. L'habitat pavillonnaire, avec ses formes urbaines standardisées, banalise les paysages et dégrade les silhouettes bâties, les entrées de villes ou de villages.

La fermeture des paysages, liée à la déprise agricole, ralenti au cours de la dernière décennie. Des espaces agricoles s'intensifient et perdent en qualité (nuciculture, grandes cultures, mutation des types de prairies sur les plateaux) ... tandis que de nouvelles cultures biologiques et spécialisées (plantes aromatiques, vigne), renforcent la qualité et l'identité des paysages.





## LE TOURISME ET L'IMAGE DU TERRITOIRE

Le tourisme constitue une des principales activités économiques du territoire. Le produit d'appel « ski » reste un des plus importants, mais subit des perspectives climatiques défavorables. Les activités de pleine nature et un tourisme de 4 saisons sont venus compléter l'offre en sus de la valorisation des sites historiques et patrimoniaux. Si la hausse de la fréquentation doit être pérennisée, elle pose des problèmes de conflits d'usage et d'équilibres à trouver avec les usages traditionnels du territoire et la préservation de la biodiversité.

### ACQUIS

- Le Parc soutient de manière effective le développement d'un tourisme durable, fondé sur une offre diversifiée.
- La construction d'une stratégie et d'un espace touristique commun, fondé sur une image commune est aujourd'hui reconnue. La conjugaison d'outils, de ressources et d'une ingénierie performante a facilité son avènement.
- Le Parc s'est porté garant du bon fonctionnement des activités de pleine nature et de l'infrastructure « randonnée ». Ses outils/interventions complémentaires (schéma, code bonnes pratiques, gestion des conflits d'usage et respect milieux) sont aujourd'hui opérationnels et légitimes.
- Il faut souligner la prise de conscience et la volonté d'agir du Parc pour la valorisation de l'offre d'hébergement.

### QUESTIONNEMENTS

- La restructuration des EPCI a posé des difficultés dans la mise en œuvre d'actions partenariales, ces dernières manquant d'orientations claires et/ou de moyens sur la période.
- Les actions de valorisation des patrimoines culturels semblent de moins en moins dynamiques (malgré l'existence des musées). La mise en valeur de la biodiversité et du paysage s'opère hors les murs, par d'autres (en lien avec le Parc) mais sans manifestation phare.
- Le niveau d'investissement sur le tourisme social et sur le tourisme adapté est aujourd'hui interrogé alors qu'il faisait partie de l'identité d'action du Parc jusqu'à présent.
- Le pilotage de la marque Parc est peu lisible.
- Le tourisme hivernal, 1ère composante touristique du massif est menacé à moyen terme par le changement climatique.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

Le tourisme constitue une des trois activités économiques principales du massif du Vercors sur la base d'une zone de chalandise importante dans un rayon de 1h30 de déplacement.

- Si sa composante hivernale reste la plus importante (2 millions de journées-nuitées/an), il existe aujourd'hui une offre touristique 4 saisons, en cours de renforcement (1,5 millions journées-nuitées/an).
- Les activités de pleine nature proposent une offre développée et diversifiée complétant l'offre ski, ce qui n'était pas le cas il y a 20 ans. Le réseau de randonnée de plus de 4 000 km en est un exemple.
- En parallèle, un tourisme patrimonial vient compléter les deux offres principales sur la base de plusieurs sites géologiques, historiques, naturels, ou tournés autour de savoir faire locaux.

Côté Hébergement, la capacité d'accueil est concentrée sur les 4 Montagnes avec 60% des unités d'hébergement du massif. 85 % de cette offre provient des gîtes. Les hôtels ne pèsent que 5 %. La moyenne de séjour est légèrement supérieure à celle des autres espaces montagnards français, mais l'importance des lits froids pénalise tout de même le territoire.

750 000

NUITEES HIVERNALES

2.2

MILLIONS DE VISITES A LA JOURNEE

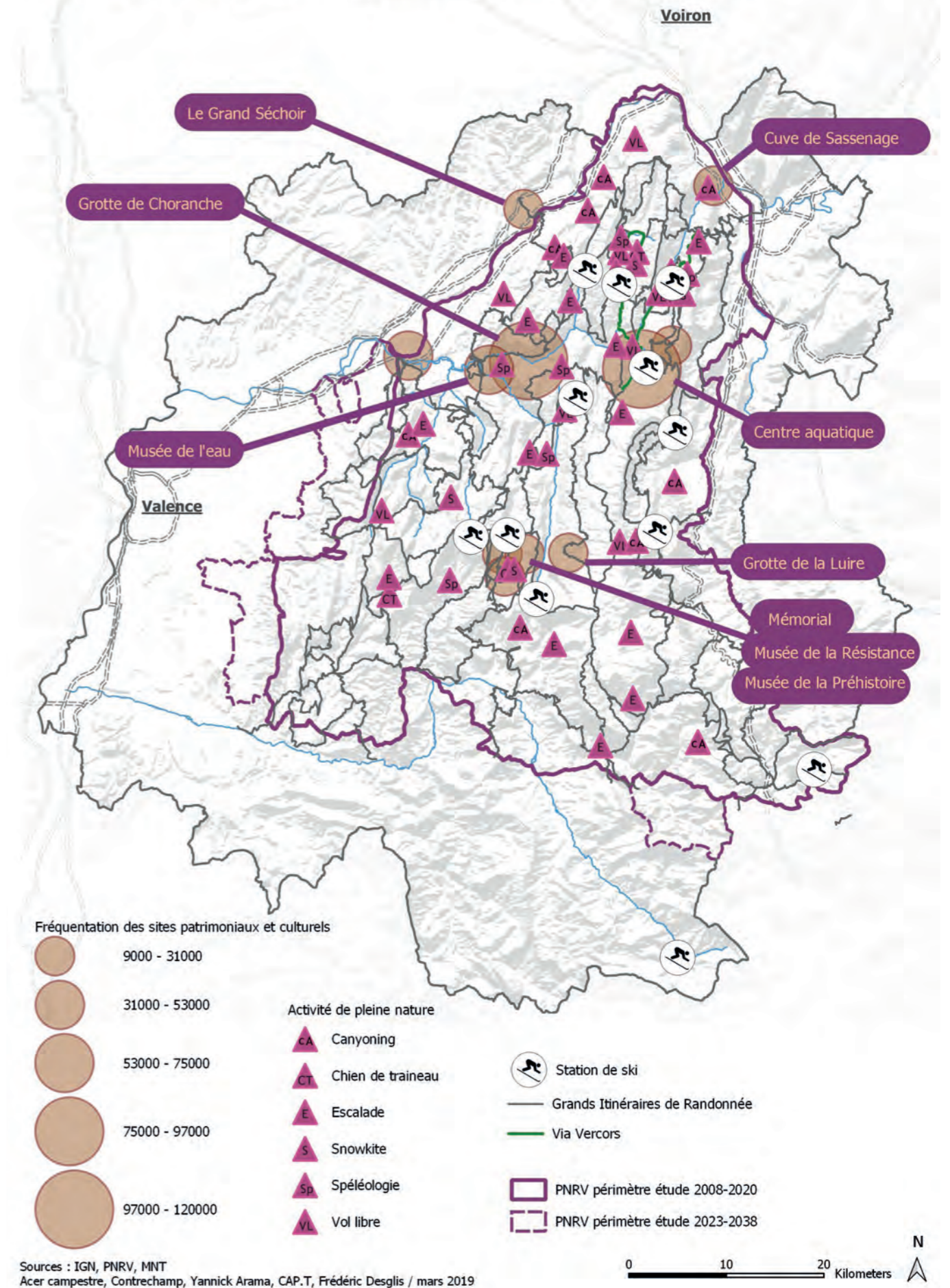
650 000

NUITEES ESTIVALES

430 000

VISITE / AN SUR LES 12 SITES PATRIMONIAUX

## L'offre d'activité touristique du Parc naturel régional du Vercors





## L'AMÉNAGEMENT ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Depuis les années 2000 et la loi SRU, la question des équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace est un enjeu majeur. Les politiques publiques n'ont cessé de se renforcer sur cette question. Le Parc, aux côtés d'autres acteurs, a contribué à la sensibilisation des acteurs sur le thème d'un développement urbain durable économe en foncier, et préservant les paysages, les espaces agricoles, naturels et forestiers. Si l'étalement urbain a été relativement contenu de 2006 à 2015 sur l'aire d'étude, il cache des disparités géographiques qui demandent le maintien d'une vigilance sur le sujet.

### ACQUIS

- En tant que personne publique associée dans l'élaboration des documents d'urbanisme, le Parc veille à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations de la Charte. Son rôle de garant de la vision globale et transversale des problématiques d'aménagement et d'occupation des sols à l'échelle du massif, est reconnu et apprécié par les EPCI et les communes.
- De nombreuses actions de sensibilisation, d'animation des territoires sur les questions des extensions urbaines de villages, des nouvelles formes d'habitat durable, de la qualité des espaces publics, de la mobilisation de la ressource foncière, ont été effectuées par le Parc durant l'application de la Charte.

### QUESTIONNEMENTS

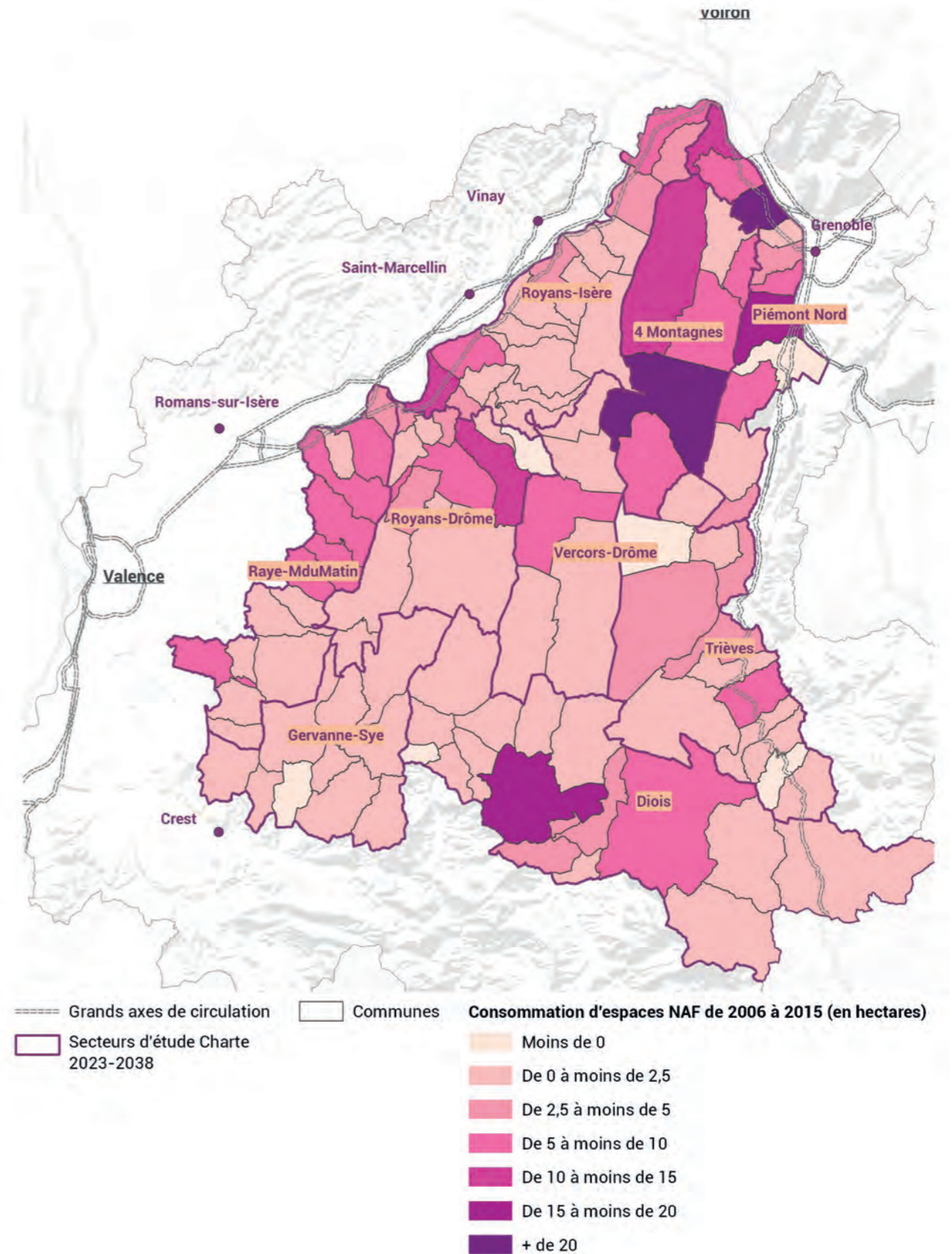
- L'artificialisation des sols au détriment des espaces agricoles demeure importante dans plusieurs secteurs non couverts par un SCoT (le Vercors-Drôme, le Royans-Drôme, 4 Montagnes et le Diois), mais aussi dans certains secteurs couverts par un SCoT (Vercors Isère). Elle appelle la poursuite des efforts pour modérer la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers dans ces territoires, pour accompagner les territoires dans la production de formes urbaines plus durables, économes en espace et aider aussi à la transmission des exploitations agricoles.
- Le territoire se couvre en SCoT et PLUI induisant une charte et en particulier un plan de Parc qui devra s'adapter aux différents cas de figure. Trois EPCI de l'aire d'étude ne sont pas encore couverts par un SCoT : le Royans-Vercors, les 4 Montagnes, le Diois. En l'absence de SCoT, la Charte du Parc constitue le document de norme supérieure opposable aux documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Le Parc peut jouer dans ces territoires un rôle clé à l'avenir dans la construction d'une vision partagée des enjeux et des orientations d'aménagement.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

Avec un indicateur d'artificialisation de 1,09 au cours de la période 2006-2015, l'étalement urbain a été relativement contenu, même s'il reste encore des disparités géographiques importantes entre les secteurs. 353 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés au cours de la période 2006-2015, représentant 32 hectares par an.

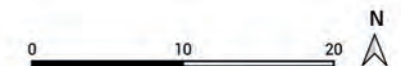
<b>353 ha</b> D'ESPACES NAF CONSOMMÉS DE 2006 A 2015 (AIRE D'ÉTUDE)	<b>1,09<sup>1</sup></b> L'INDICATEUR D'ÉTALEMENT DE 2006 A 2015 (AIRE D'ÉTUDE)
<b>+ 1 349</b> LOGEMENTS DE 2010 A 2015 (COMMUNES CLASSEES PARC)	<b>3</b> EPCI NON COUVERTS PAR DES SCOT (ROYANS-VERCORS / 4 MONTAGNES / DIOIS)

1 : Rapport du taux d'évolution des surfaces urbanisées et du taux de croissance de la population



Sources : IGN, PNRV, Cerema Direction territoriale Nord-Picardie, d'après DGFIP, fichiers fonciers (données agrégées communales 2006-2008 et 2010 et données à la parcelle 2009, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016).

Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, CAP.T, Frédéric Desglis / février 2019





## L'ÉNERGIE

Deux ressources renouvelables sont historiquement valorisées sur le massif du Vercors : le bois, constituant un des piliers de l'économie locale, ainsi que l'hydroélectricité, stratégique à l'échelle nationale en appui de la production nucléaire. La période 2008/2018 a fait évoluer les termes du débat, notamment autour de la diversification des énergies renouvelables et en ouvrant la question de la maîtrise de la consommation. Les territoires du massif veulent désormais produire autant d'énergie renouvelable (EnR) qu'ils ne consomment d'énergie globale.

### ACQUIS

- Le territoire a structuré une nouvelle stratégie globale : devenir « Territoire à Energie Positive » (TEPOS).
- Il a de fait dépassé les ambitions initiales de la charte.
- Il a opéré les études lui permettant de dire quels sont les leviers mobilisables. Le territoire a donc désormais une stratégie opérationnelle.
- Sur le volet production, il a accompagné l'émergence des centrales villageoises, organisations locales permettant de dynamiser le développement du photovoltaïque tout en garantissant une gestion locale et un moindre impact paysager et environnemental.
- Sur le volet consommation, il a développé 46 projets d'adaptation de l'éclairage public et structuré une offre de covoiturage, en alternative à la voiture individuelle.

### QUESTIONNEMENTS

- La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (EGES) est limitée due à une mobilité complexe en zone de montagne, une faible intervention sur les transports publics et une rénovation énergétique des bâtiments peu ou mal coordonnée sur le territoire, alors qu'elle constitue le plus gros potentiel d'économie d'énergie.
- Atteindre les ambitions TEPOS nécessite de changer de braquet en termes de développement d'EnR et de maîtrise d'énergie, notamment sur des sujets à débat (éolien, bois énergie).

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

Le territoire s'est donné comme ambition de devenir « territoire à Energie positive » à 2050, c'est-à-dire de produire autant d'énergie renouvelable qu'il en consomme. En 2015, cet objectif était rempli à 66%.

La production d'énergie renouvelable (850 GWh/an) a progressé de 6% ces 10 dernières années :

- La ressource en bois est le premier potentiel de développement. Si la production est stable sur 10 ans, l'objectif TEPOS nécessite de la multiplier par 2 en 30 ans.
- Le solaire photovoltaïque en toiture est le second potentiel et doit être multiplié par 20 en 30 ans.
- L'éolien pourrait avoir une place à certaines conditions (voir la motion du Parc prise en février 2018).

La consommation d'énergie, (1260 GWh/an) a baissé de 4% en 10 ans avec un objectif de -30 % en 30 ans :

- La réhabilitation thermique des bâtiments existants (bâtiments publics, logements, résidences de tourisme, hébergements) constitue le premier levier (50% des consommations) et doit baisser de 30% en 30 ans.
- La maîtrise de la mobilité, l'organisation de nouvelles pratiques et le renforcement de l'efficacité des véhicules constitue le second levier (35 % de la consommation) et doit baisser de 30 % en 30 ans.

**2033**

ANNEE OÙ LE TERRITOIRE PASSE TEPOS

**+ 6 %**

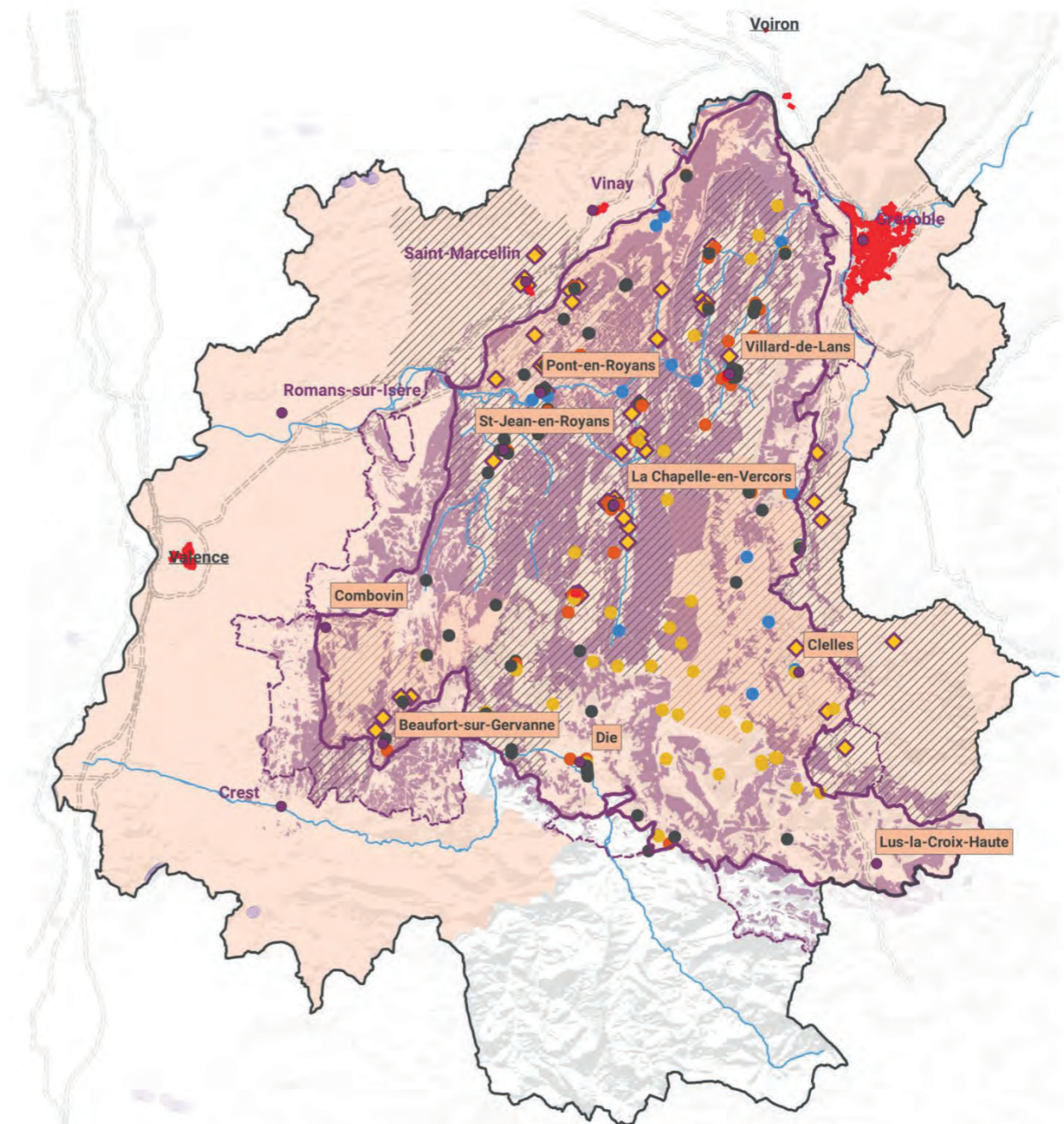
AUGMENTATION DES ENR SUR 10 ANS

**- 30%**

OBJECTIF DE BAISSÉ DES CONSOMMATIONS

**X20**

CIBLE AUGMENTATION DU PHOTOVOLTAÏQUE A 2050



#### FOND DE CARTE

- Périmètre du Parc 2008-2023
- Périmètre d'étude 2023-2038
- Programmes Territoire à Energie Positive
- /// Centrales villageoises
- ◆ Unités photovoltaïques des centrales villageoises

#### ORGANISATIONS TERRITORIALES

#### PRODUCTIONS ENR DANS ET PROCHE DU PARC

- Mats éoliens
- Unité de production utilisant du bois
- Unité hydro-électrique
- Unité photovoltaïque
- Unité solaire thermique
- Ressource Bois-énergie sur pied
- Réseaux de chaleur

Sources : Centrales villageoise, OREGES, AERE, PNRV, Data.gouv.fr  
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, CAP.T, Frédéric Desglis / mars 2019





## L'AGRICULTURE ET SA QUALITÉ

Sur le Vercors, les liens entre l'agriculture et le Parc sont étroits depuis la naissance de l'institution. Le modèle d'agriculture défendu par le Parc et l'APAP a influé sur la création de la filière Bleu du Vercors-Sassenage créant débouchés, pérennité agricole et produits de qualité. La filière étant à maturité et le partenariat avec l'APAP en retrait, se pose la question du positionnement stratégique du Parc pour les prochaines années sur le foncier, la transmission, la diversification, les pollutions diffuses, etc.

### ACQUIS

- L'agriculture est une thématique historique et un pilier actuel majeur de l'action du Parc.
- Il s'agit d'une action de fond et finalement très transversale, puisqu'elle contribue aussi bien à la vie économique du territoire qu'à son tissu social, et à l'évolution de ses paysages et de son patrimoine naturel.
- Le Parc apporte un fort soutien sur les aspects de biodiversité agricole via les MAEC, la marque Valeurs Parc, une réflexion sur le patrimoine vivant, les prairies fleuries.
- Il apporte aussi un soutien à la promotion de l'agriculture du territoire la Fête du Bleu et au Salon de l'agriculture.
- Le Parc a adopté une position de médiation sur le loup et la déclinaison d'un plan loup.
- Des plans alimentation / santé ont été construits avec les EPCI et sont appréciés des acteurs locaux

### QUESTIONNEMENTS

- Le retrait de l'APAP en 2018, relais de l'intervention du Parc, a été compensé par la création d'un service en interne.
- Le Parc semble souffrir d'un déficit d'influence sur les pollutions diffuses, le foncier agricole ou la transmission des exploitations. Sur la reprise des exploitations agricoles, le Parc a conduit un travail auprès d'une génération d'agriculteurs, et doit poursuivre avec la nouvelle génération.
- Les interrogations sont récurrentes sur l'absence du Parc sur la nuciculture et les PPAM en développement.
- Des interrogations existent sur la capacité du Parc à actualiser son intervention en fonction de l'évolution des problématiques agricoles, et sur sa capacité à être médiateur entre intérêts agricoles et non agricoles.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

L'agriculture du Vercors a regagné en dynamisme. Le nombre d'exploitations continue à se réduire, mais à un rythme plus lent qu'entre 2000 et 2010. Il y avait 1215 exploitations en 2010, 1120 actuellement<sup>2</sup>. Le nombre d'agriculteurs a diminué de 4.6% entre 2008 et 2015 mais les surfaces sont stables. Plusieurs Comités Locaux d'Installation ont été mis en place par des EPCI, témoignant de l'enjeu d'installation/reprise. On observe un agrandissement des exploitations dans les filières conventionnelles, mais aussi en parallèle l'apparition de petites et moyennes exploitations en recherche de valorisation des produits via les circuits courts et l'agriculture biologique (AB). Entre 2012 et 2017, le nombre de producteurs en agriculture biologique a bondi de +20% ; en 2017, 30% des exploitations et 14% de la SAU sont en AB. Le Vercors compte 8 AOP et 13 IGP.

Le pastoralisme occupe une place centrale sur le territoire, avec près de 64 000 animaux en alpage au 15 juillet. De nombreux défis identifiés pour l'agriculture sont en lien avec la ressource en eau : accès à l'eau en alpages et dynamisme de l'activité pastorale, gestion des effluents et qualité bactériologique des masses d'eau, changement climatique et influence sur les bilans hydriques et la pousse de l'herbe, etc.

**70 000**

HA, SUPERFICIE AGRICOLE PAC

**21%**

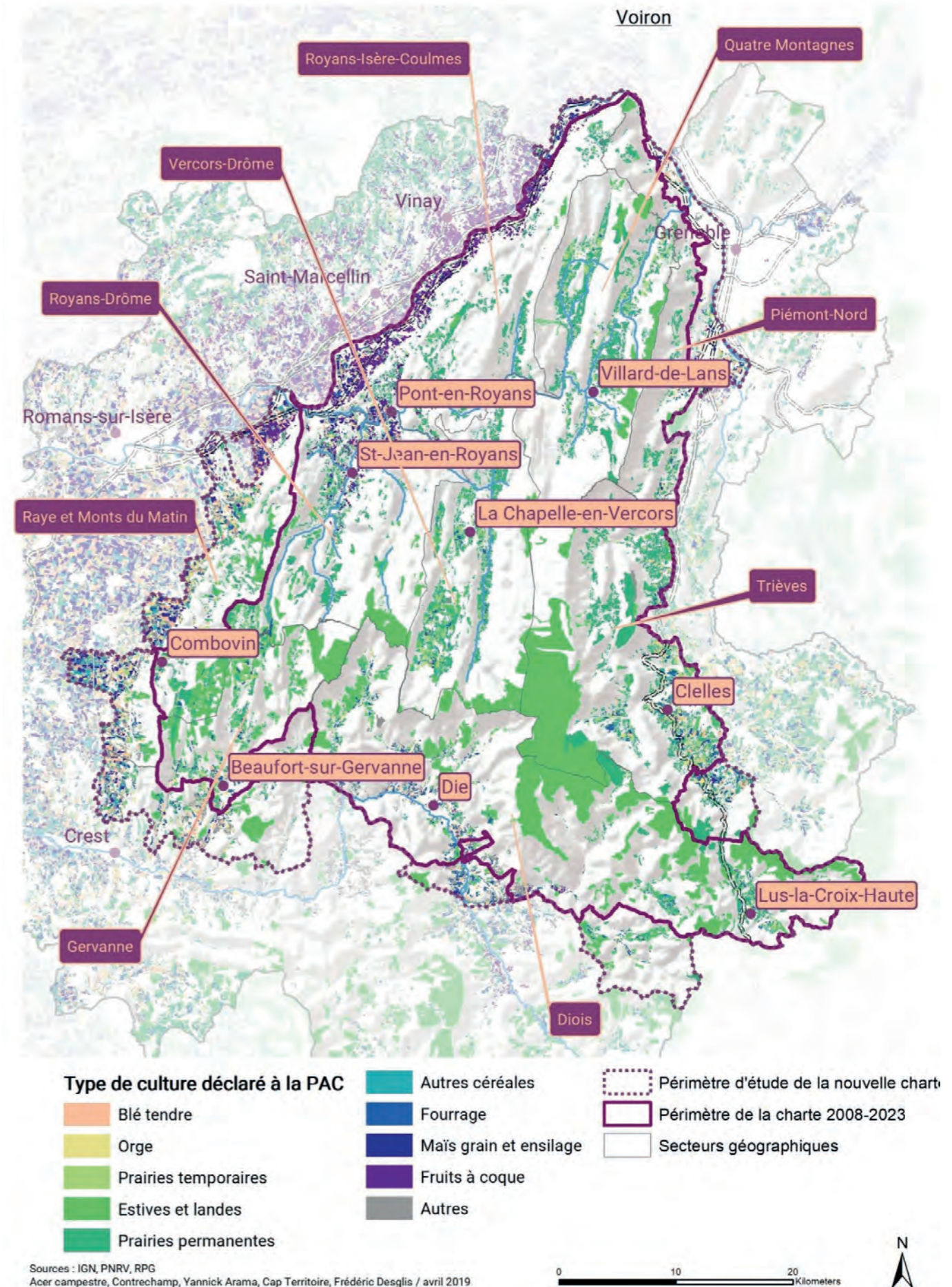
DU TERRITOIRE EST PASTORAL

**- 4.6%**

D'AGRICULTEURS ENTRE 2008 ET 2015

**+20%**

D'AGRICULTEURS EN BIO de 2012 à 2017



2- Estimation sur la base des données MSA 2017 (nombre de chefs d'exploitations par commune), complétées par une extrapolation pour les communes soumises au secret statistique (40 communes sur 106)



## LA FORÊT

Le poste partagé entre le Parc et le CRPF témoigne d'un positionnement du Parc en soutien au développement économique du secteur forestier. S'il pousse à une augmentation de la production de bois énergie, le Parc tente d'intégrer à la gestion forestière les enjeux écologiques et ceux d'accueil du public. Cependant, les frottements sont de plus en plus importants entre ces usages, question à laquelle s'ajouteront bientôt le changement climatique et l'évolution des peuplements.

### ACQUIS

- Le Parc se place dans une logique d'accompagnement des acteurs économiques, il est donc fortement lié à leurs attentes et à leur volonté.
- Le Parc a investi sur des expérimentations (exploitation au câble), des formations (IBP), des portés à connaissance dans les documents d'urbanisme, la valorisation des bois (promotion du bois d'œuvre local) et la communication (en lien avec le CRPF).
- La perspective d'une politique cohérente se dessine au travers d'un projet de Plan Sylvicole de Territoire, dont la rédaction sera initiée cette année (en 2019).

### QUESTIONNEMENTS

- La période n'a pas connu d'attentes fortes d'acteurs.
- Le Parc n'a pas pu contribuer aux documents de gestion (absence de production d'avis) par manque d'occasion (forêt privée) ou de temps (forêt publique).
- La commission forêt, instance d'échange ouverte satisfaisante sur le début de la période (discussions sur les dessertes mais aussi sur la conciliation des différents usages de la forêt), a été en perte de vitesse jusqu'à récemment.
- Les moyens mis en œuvre pour accompagner les bonnes pratiques sont insuffisants.
- Se pose la question du rôle à jouer par le Parc dans le développement de l'exploitation pour la production de bois-énergie, en lien avec l'augmentation de la demande.

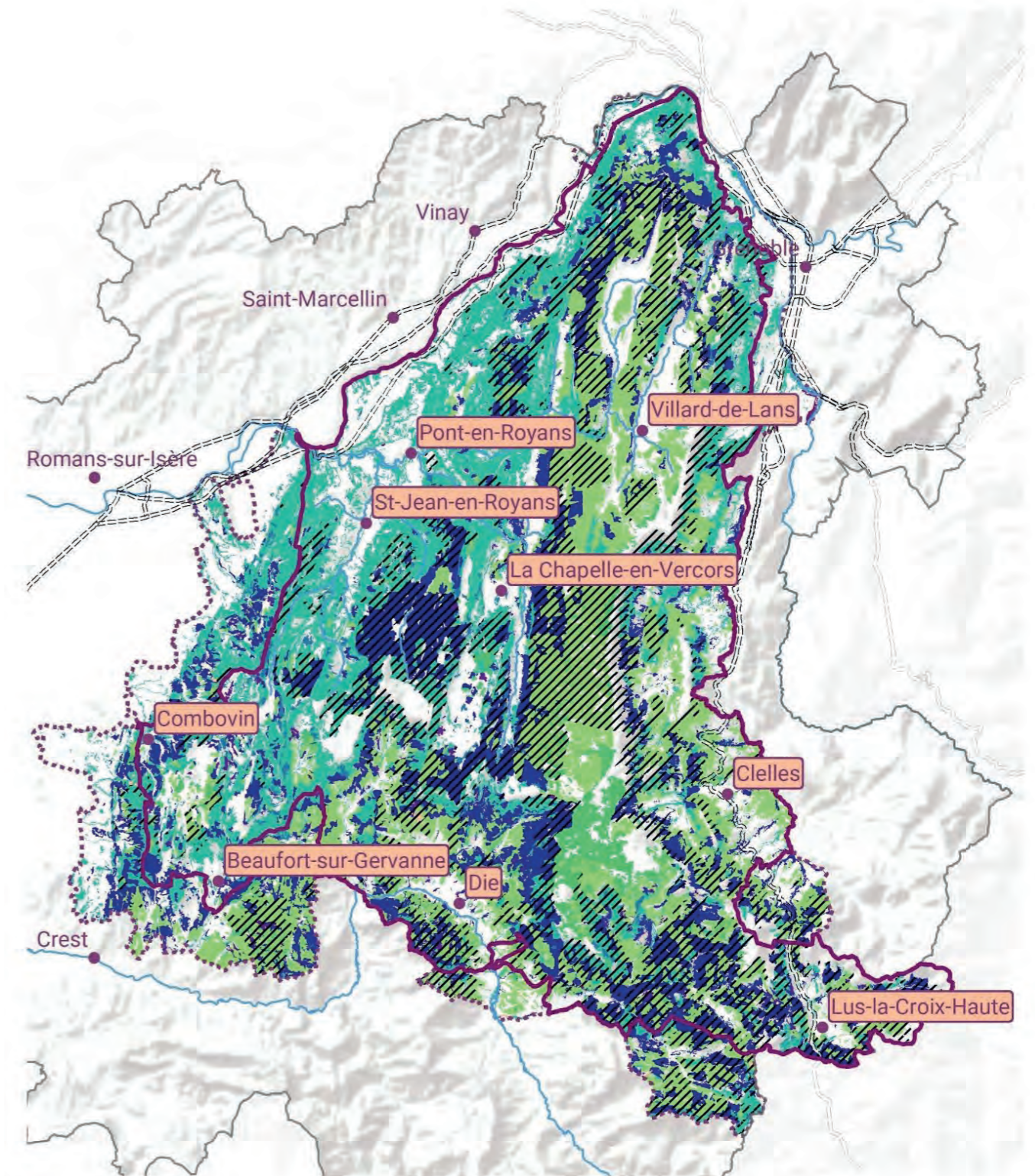
### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

La forêt occupe une place centrale et est en accroissement : de 62% en 2008 à 72% en 2018 (près de 176 600 ha). Elle est morcelée, surtout en forêt privée (environ 10 000 propriétaires privés). L'accroissement annuel de la forêt est estimé à 970 000 m<sup>3</sup>/an. Potentiellement, 400 000 m<sup>3</sup> pourraient être mobilisés, dont 250 000 m<sup>3</sup> sont accessibles dès à présent. Sur la partie drômoise du Parc, cette mobilisation a déjà augmenté sur la période passant de 23 à 45 % de l'accroissement annuel. Cette mobilisation est conditionnée par le prix, une animation forestière, des investissements -accès, desserte, mécanisation- et un réseau d'entreprises plus fort. 56 Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) sont recensées en 2015 sur le territoire hors Diois ; ce nombre semble stable et fournit 500 emplois.

Le milieu forestier est support d'une pluralité d'activités, d'où une nécessaire conciliation des usages.

Usages et fonctions : La forêt représente 70% du stock de carbone du territoire, et prend en charge 80 % du Co2 absorbé annuellement sur le territoire. Le bois est par ailleurs un matériau permettant la séquestration de carbone dans le bâti ; 1000 m<sup>3</sup> de bois local utilisés dans la construction génèrent 21 ETP non délocalisables pendant 1 an. L'usage du bois énergie se développe également, tiré notamment par la métropole de Grenoble. Son impact sur l'exploitation forestière est faible pour l'instant mais pourrait s'accroître. 1000t de bois rond transformés en plaquettes forestières génèrent 0,6 ETP. La forêt a aussi un rôle de protection : 15% des forêts protègent des zones de chutes de blocs.

Il existe actuellement une pluralité de stratégies forestières locales, avec peut-être un besoin de stabilisation et d'harmonisation de ces politiques. Enfin, il est nécessaire de suivre les effets du changement climatique et d'adapter la sylviculture en conséquence.



Sources : IGN, PNRV  
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, Cap Territoire, Frédéric Desglis / avril 2019



72%

DE LA SUPERFICIE DU PARC

21ETP

POUR 1000 M3 DE BOIS CONSTRUCTION

45%

DE L'ACCROISSEMENT ANNUEL EST MOBILISÉ

1,5MteqCO2

ABSORPTION ANNUELLE DE CO2 PAR LA FORET



## LES RESSOURCES EN EAU

La gestion des ressources en eau est cruciale pour un territoire karstique et situé en tête de bassin comme le Vercors. L'influence du changement climatique devrait amplifier cet enjeu. Malgré un investissement programmatique conséquent, l'action du Parc est marquée par une difficulté à avoir prise sur les principaux enjeux (qualité bactériologique, réseaux et milieux aquatiques). Les moyens du Parc sont questionnés autant que la capacité de l'organisation politique à investir la thématique.

### ACQUIS

- Les connaissances sur la ressource ont été complétées par plusieurs études dont la plus structurante portait sur les ressources stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable.
- Il découle de cette connaissance précise que les objectifs fixés sont pertinents et les actions cohérentes.

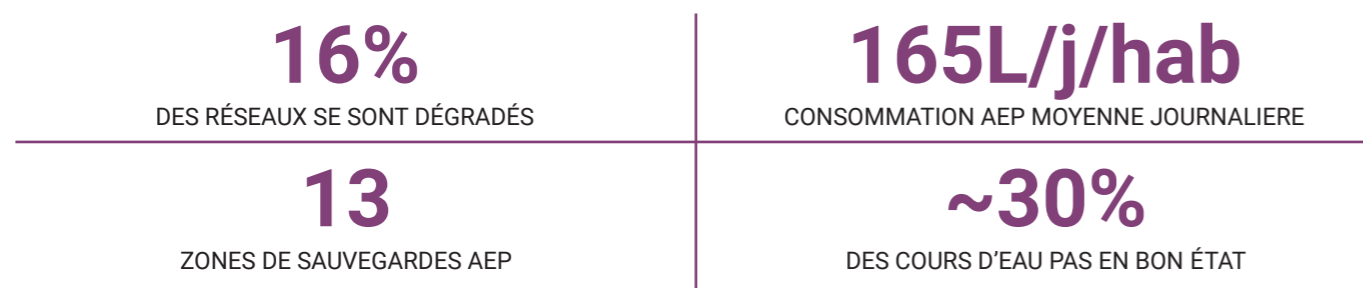
### QUESTIONNEMENTS

- L'action du Parc est restreinte au territoire du contrat de rivière ; il n'existe pas de structure en charge de l'eau à l'échelle du PNR.
- Concernant l'action du Parc, il semble y avoir eu un déséquilibre entre animation/connaissance et animation/action .
- Les difficultés de certains programmes à avancer (gestion des effluents agricoles, travaux sur les milieux aquatiques) témoignent soit d'un positionnement globalement inadéquat du Parc (absence de maîtrise d'ouvrage pour les travaux, déficit de portage politique...), soit d'une animation technico-politique insuffisamment efficace.
- Le contexte institutionnel est venu rebattre les cartes en cours de charte (création compétence GEMAPI, montée en puissance des EPCI) et appelle à un repositionnement des acteurs.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

Du fait du caractère karstique du massif, la ressource en eau du territoire est particulièrement vulnérable, qualitativement et quantitativement. Malgré cette fragilité intrinsèque, elle est actuellement bien préservée. Entre 2010 et 2016, la qualité chimique et l'état quantitatif des masses d'eau sont restés bons : peu d'évolutions ont été relevées. Si on note au cours de la période une amélioration globale des infrastructures, l'état de certains réseaux de collecte et de distribution reste préoccupant (16% des réseaux de distribution ont vu leur état se dégrader entre les périodes 2009-2012 et 2012-2014). Leur vieillissement provoque des dysfonctionnements, qui nuisent à la qualité de l'eau. Le point d'attention principal concerne la qualité bactériologique de l'eau distribuée (actuellement moyenne à médiocre). Plusieurs réseaux de distribution montrent des analyses non conformes en qualité bactériologique dans plus de 25% des cas. La gestion des pollutions diffuses et l'amélioration de l'état des réseaux sont les deux leviers d'action principaux.

Sur la période 2010-2015, les cours d'eau ont subi une dégradation de leur état écologique, qui reste néanmoins bon dans l'ensemble (plus de 70% des cours d'eau sont au moins en « bon état » au titre de la DCE). Les besoins en eau sont inégalement répartis dans l'espace et dans le temps. Il en résulte deux points d'attention : la gestion des différents usages (actuellement 32,5% des volumes prélevés le sont pour l'Alimentation en Eau Potable, soit près de 25 Mm<sup>3</sup>), et l'anticipation des conflits potentiels en contexte de changement climatique (avec des pics de demande coïncidant avec des moments où la ressource est rare). La consommation moyenne journalière en eau potable est actuellement de 165.4 L/j/hab (moyenne nationale : 150L/j/hab). À horizon 2035, les besoins en eau potable sont estimés à la hausse (+15.6%). 13 systèmes karstiques sont considérés à fort enjeu pour l'AEP ; la situation actuelle est bonne puisque parmi les 13 zones de sauvegarde définies, seule 1 (non encore exploitée) présente un état de protection insatisfaisant.



## LA CULTURE ET LE PATRIMOINE BÂTI

La légitimité du Parc sur la préservation, la gestion et la valorisation des patrimoines bâtis n'est pas mise en question. Elle s'articule logiquement avec le thème de la Culture. Cette dernière est aujourd'hui réinterrogée sur l'autel de la baisse des moyens et de la montée des compétences des EPCI, alors qu'elle alimentait une pratique de développement spécifique, ou parc du Vercors.

### ACQUIS

- La culture est mise en avant et soutenue comme un moyen dynamique de tisser du lien social entre anciens et nouveaux habitants, ruraux et néo-ruraux (anciens urbains), catégories socioprofessionnelles, ...
- Les musées d'Histoire sont maintenus : ils constituent un patrimoine identitaire central (en lien notamment avec la résistance).

### QUESTIONNEMENTS

- Il existe peu de liens entre politique culturelle et musées.
- L'arrêt du partenariat avec le CPIE (à qui était déléguée l'action du Parc sur l'éducation, l'histoire et la culture jusqu'en 2017-2018) a placé le Parc en première ligne.
- Il y a globalement moins de moyens alloués à la culture. Cela relève d'une décision stratégique ou d'un arbitrage pour faire face aux difficultés financières. Le Parc, par la baisse de ces moyens, a dû arbitrer et opérer un retrait progressif de certains aspects de son action culturelle. Son offre d'appui est désormais plus structurée mais moins réactive.
- Il en résulte un besoin sur le territoire d'animer de la mutualisation entre associations pour faire autant avec moins de moyens ; le Parc semble légitime pour jouer ce rôle.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

Les lieux d'histoire et de culture contribuent à l'identité et à la renommée du Vercors, et le dynamisme de sa vie culturelle et artistique à son attractivité auprès des nouveaux habitants. Les deux équipements gérés par le Parc accueillent 11 000 visiteurs/an pour le musée de la préhistoire et 30 000 visiteurs/an pour le Mémorial de la résistance. Il y a au total 10 sites sur le circuit des lieux de mémoire.

Le patrimoine du territoire du Parc est riche de : 46 monuments historiques classés et inscrits, 3 sites patrimoniaux remarquables (Die, La Baume d'Hostun et Beauvoir-en-Royans), 2 sites Labels XXème pour la qualité de l'aménagement et de la construction (ferme des Aubanneaux et la commune de La Chapelle-en-Vercors). 2 sites label « Patrimoine en Isère » (Maison « Bernard » à Lalley, « La Soleillette » à Villard-de-Lans). Le patrimoine bâti est conséquent et omniprésent. Il marque et qualifie chaque territoire du Parc. Il est le résultat des adaptations aux contraintes du territoire, et à la mise en œuvre de savoir-faire spécifiques.

Le patrimoine urbain et architectural est diversifié. Il témoigne de l'histoire et de l'occupation humaine du territoire, des activités agricoles, artisanales, industrielles, touristiques et de villégiature etc. Peu de données sont assemblées à l'échelle du PNRV sur le patrimoine non protégé, pourtant riche et emblématique, parfois peu reconnu.

Le tissu culturel et associatif local est dynamique. Des questions se posent sur la capacité des acteurs à profiter de complémentarité ou synergies entre eux.





## L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENT TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (EETDD)

En termes d'éducation à l'environnement, la période de la charte 2008-2023 a été marquée par une réorganisation profonde des modalités d'action du Parc du fait d'une baisse des moyens. Malgré cette instabilité, le bilan de l'action est positif sur cette thématique qui fait partie des 5 missions fondamentales des PNR. Cependant les moyens humains alloués à cette question sont désormais trois fois moins élevés. Comment faire aussi bien avec moins ?

### ACQUIS

- L'éducation au territoire et à l'environnement est une mission du Parc et comporte de réels enjeux en termes d'ancrage et de liens auprès des acteurs et populations du territoire.
- Le bilan est globalement positif, avec une diversité des publics et territoires touchés, des thématiques abordées et de leur traitement.
- La réorganisation des moyens dédiés à la thématique et l'articulation avec la participation citoyenne (notamment pour la révision de la charte) semblent en bonne voie.

### QUESTIONNEMENTS

- Les effets des actions éducatives sont complexes à appréhender mais elles constituent indéniablement un facteur de lien et d'ancrage territorial du Parc.
- La thématique a été traditionnellement déléguée au CPIE, puis reprise par le Parc avec des moyens réduits mais selon une nouvelle organisation.
- Ce positionnement nouveau se caractérise notamment par :
  - un lien fort entre EETDD, culture, participation citoyenne et création artistique (autant dans les services du Parc que dans les actions menées ; ex : le projet scolaire cap 2038) ;
  - une forte innovation sur la participation et la mise en débat, avec des compétences mises à disposition de l'équipe du Parc et de ses partenaires territoriaux ;
  - une révision des modalités de l'action éducative scolaire (moins de classes accompagnées, mais un accompagnement plus poussé).

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

Les acteurs œuvrant directement à l'éducation à l'environnement sur le territoire sont variés et nombreux : centres sociaux, MJC, associations spécialisées ou non sur cette thématique, hébergeurs, collectifs citoyens, PNR, services enfance-jeunesse des EPCI, établissements scolaires, etc. En particulier, le tissu associatif du territoire est dense et dynamique ; il contribue autant à la vie culturelle et artistique qu'à l'éducation à l'environnement, au territoire et au développement durable. Des acteurs « financeurs » contribuent également à l'EETDD.

En fonction de leur cœur d'activité, les acteurs de l'EETDD peuvent se caractériser par des connaissances précises sur un sujet et/ou par des compétences pédagogiques. Dans le cas où l'un de ces deux volets manque, des partenariats entre structures sont utilement mis en œuvre. De plus, la coopération entre acteurs et la mutualisation des moyens, ainsi que la recherche de synergies sont des leviers démultiplicateurs de l'effet des actions d'EETDD sur le Parc.

Une évolution dans la conception des sujets et des programmes a eu lieu au cours des vingt dernières années. La notion de « développement durable » a notamment pris beaucoup d'ampleur dans le cadre de la Décennie des Nations unies de l'éducation en vue d'un développement durable (2005-2014), faisant suite au Sommet de Johannesburg (2002) et à l'affirmation du projet planétaire du développement durable. Aujourd'hui, c'est aussi l'éducation à la citoyenneté (responsabilisation et développement de la capacité à agir) qui devient un thème prioritaire. En effet, l'éducation du plus grand nombre (scolaires, jeunes et adultes) à la transition écologique et aux compétences associées est un enjeu crucial dans le contexte de crise écologique actuel.

## SOUTIEN À L'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES

Si l'aire d'étude reste dépendante des grands bassins d'emplois extérieurs, avec un quart de la population active du Parc travaillant sur ces territoires, il conserve une certaine autonomie, qui s'accroît plus on s'éloigne des grandes agglomérations. Son économie reste dominée par la sphère tertiaire (72,5% des emplois) à savoir la production de biens et services répondant aux besoins des personnes résidentes et des touristes. Comment positionner le Parc en appui sur cette thématique ?

### ACQUIS

- Ce thème de l'accueil et du soutien aux entreprises valorisant d'une façon ou d'une autre les patrimoines matériels et immatériels (savoir-faire) locaux, demeure un thème pertinent pour le territoire. Les habitants souhaitent aussi le maintien d'une offre de services artisanaux sur le territoire.
- Ce thème entre toutefois potentiellement en concurrence avec une des compétences centrales des EPCI.

### QUESTIONNEMENTS

- Aucune action directe du Parc n'est recensée dans cette thématique au cours de la période évaluée. Le Parc n'est pas repéré comme un acteur déterminant de la thématique.
- Aux côtés des EPCI, le Parc pourrait-être à l'avenir un des acteurs moteurs de l'économie circulaire limitant le gaspillage des ressources et de l'économie sociale et solidaire en faveur d'un développement local durable.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

- Le territoire présente un taux d'activité élevé supérieur au taux moyen de l'Isère et de la Drôme ainsi qu'une couverture d'emplois non négligeable. Mais il est pour partie dépendant des grands bassins d'emplois extérieurs de Grenoble, Valence, Romans, Bourg de Péage, St Marcellin et Voiron. Les secteurs des piémonts sont les plus interdépendants de ces grands bassins d'emplois avec lesquels s'organisent les flux domicile-travail.
- Les communes qui disposent d'une bonne couverture d'emplois et d'un nombre d'emplois significatif, jouent localement le rôle de pôle d'emplois. C'est le cas de la majorité des communes du Piémont-Nord, de Villard-de-Lans, Autrans-Méaudre et Lans-en-Vercors pour les 4 Montagnes, de Die pour le Diois, de St-Just-de-Claix, St-Romans, St-Quentin-sur-Isère et Pont-en-Royans, pour le Royans-Isère, de St-Jean-en-Royans, St-Laurent-en-Royans et St-Thomas-en-Royans pour le Royans-Drôme, de La-Chapelle-en-Vercors pour le Vercors-Drôme et de Clelles pour le Trièves.
- L'économie des secteurs du Parc repose sur les emplois tertiaires, à l'exception de la Gervanne-Sye qui a une part dominante d'emplois agricoles. L'économie du Royans-Isère, de la Raye Mont du Matin est plus équilibrée avec une part d'emplois industriels plus importante que dans les autres secteurs.
- Le taux de chômage en 2015 reste modéré et inférieur aux taux isérois ou drômois, bien qu'en augmentation par rapport à 2010. Des disparités géographiques sont présentes entre le Nord et le Sud de l'aire d'étude : le taux de chômage est bas dans les 4 Montagnes, supérieur au taux moyen dans le Piémont-Nord, la Gervanne-Sye, le Royans-Drôme et le Royans-Isère et particulièrement élevé dans le Diois. Les taux de chômage élevés peuvent être corrélés avec le faible niveau de diplômes ou de formation des chômeurs.

**43 476**

EMPLOIS AU TOTAL DANS L'AIRE D'ÉTUDE

**10 055**

ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS  
DANS L'AIRE D'ÉTUDE EN 2016

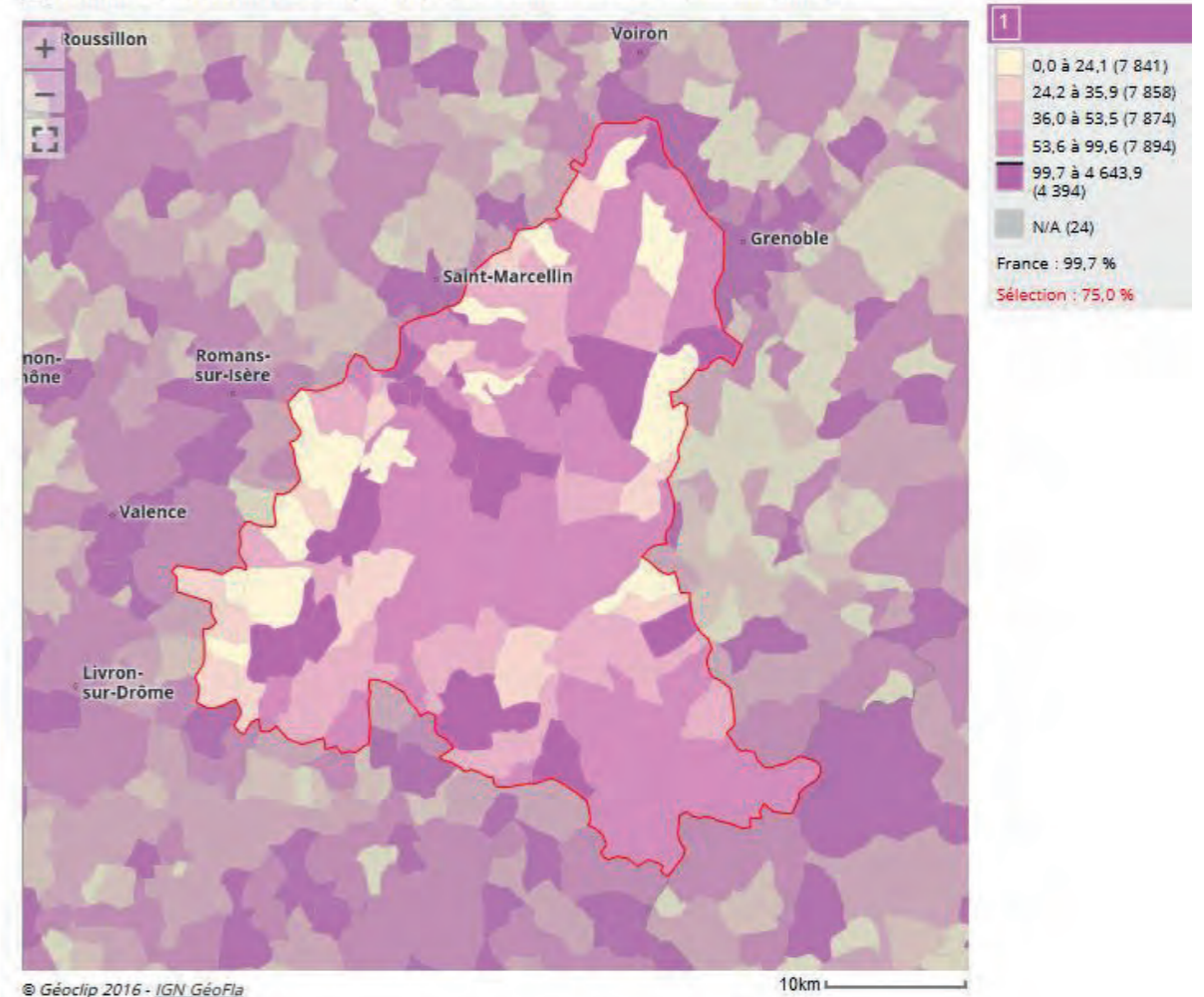
**77,5%**

TAUX D'ACTIVITÉS DES 15-64 ANS EN 2014  
DANS L'AIRE D'ÉTUDE

**75%**

TAUX DE COUVERTURE EN EMPLOIS DANS  
L'AIRE D'ÉTUDE EN 2014

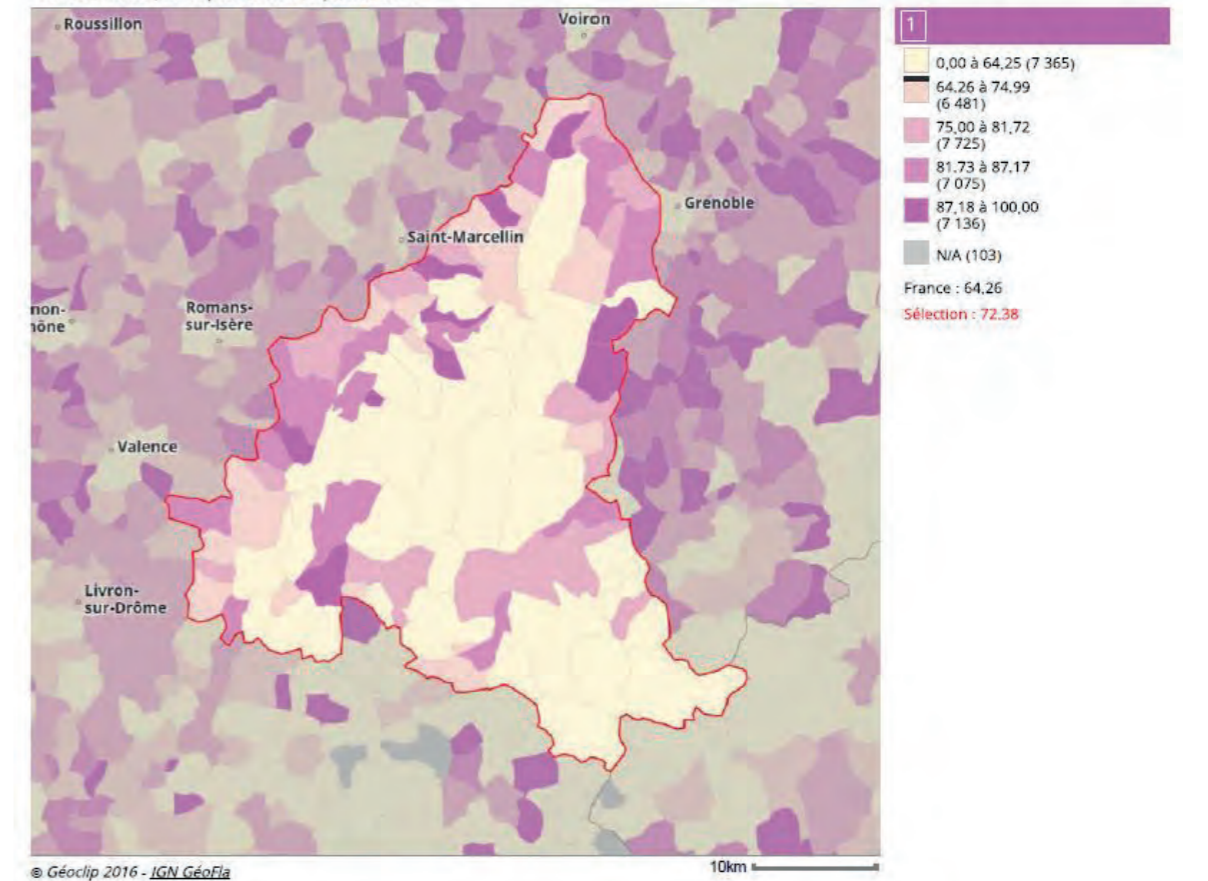
1 Taux de couverture de l'emploi (%) 2014 - Source : Insee, RP exploitation principale



© Géoclip 2016 - IGN GéoFla

1 part de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi et travaillant hors de sa commune de résidence 2014

- Source : Insee, RP exploitation complémentaire



© Géoclip 2016 - IGN GéoFla



## MUTATIONS SOCIALES SUR LE TERRITOIRE

Au cours de la précédente période, le Vercors avait accueilli de nombreuses familles aux profils plutôt urbains ou périurbains et aux revenus élevés, travaillant dans les agglomérations urbaines et venues habiter le Vercors. Motivées par le cadre et la qualité de vie, cette arrivée importante dans plusieurs secteurs du Parc avait généré des mutations sociales, de nouveaux besoins en services, équipements et logements. Elle avait eu pour conséquence un surenchérissement des coûts fonciers et immobiliers entraînant des difficultés de maintien des populations locales plus modestes. Si le phénomène s'est prolongé, il s'est nettement infléchi. La période est plutôt marquée par un ralentissement des dynamiques démographiques, migratoires et résidentielles dans les communes classées Parc, à l'exception des dynamiques observées sur le piémont-nord et le Diois.

### ACQUIS

- Il s'agit d'une thématique importante compte tenu des apports migratoires enregistrés par le Parc du Vercors depuis sa création. Si assez peu d'actions sont recensées dans la thématique au cours de la Charte évaluée, on ne peut pas dire qu'elle soit en friche ou n'ait pas donné lieu à des actions. En tant que thématique transversale, elle est traitée dans d'autres volets, comme les actions du Parc sur les mobilités, l'habitat coopératif, l'éducation, la transition écologique..., tout cela a contribué à accompagner les mutations sociales.

- Elle a également donné lieu à partir de 2009, à la mise en place d'un « Observatoire des habitants du Parc » avec l'Université Lyon 2. Plusieurs publications de cet observatoire ont permis d'appréhender les évolutions sociologiques, le profil des ménages venus habiter le Vercors et d'observer les processus de mobilités résidentielles et de reconfiguration sociale. Cet observatoire est resté sans suite après 2010.

### QUESTIONNEMENTS

- Les questionnements sont autour de l'émergence de nouveaux services à la population répondant aux aspirations sociétales pour d'autres modes de vie, d'habiter, de s'alimenter, de se déplacer, de consommer, de recycler... : quel rôle à jouer par le Parc dans l'avenir pour faciliter le passage à un mode de vie bas-carbone ?

- Ils portent aussi sur l'accompagnement du vieillissement de la population et l'accès aux services de proximité, notamment des habitants de la partie sud du Parc la moins bien desservie.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

- La croissance démographique s'infléchit à partir de 2010 dans les communes classées Parc. Des dynamiques démographiques plus importantes sont enregistrées dans les secteurs de piémonts proches des agglomérations et le Diois, et moindre en 4 Montagnes, Trièves et Vercors-Drôme (taux de croissance < aux taux départementaux). A l'exception des secteurs du Diois et du Royans-Drôme, la dynamique démographique liée au solde naturel reste partout supérieure à la dynamique migratoire.

- Une aire d'étude en voie de vieillissement : un indice de vieillesse en forte progression depuis 2008 (35,5% en 2015 - 29,4% en 2008), particulièrement élevé sur le Diois, le Royans-Drôme, le Vercors-Drôme et le Trièves.

- Une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants et ouvriers, et une forte augmentation des cadres, professions intellectuelles et retraités, plus forte dans l'aire d'étude que dans la Drôme et l'Isère. Des revenus en augmentation, plus élevés dans les piémonts qu'au cœur et au sud du massif.

- Le taux de chômage en 2015 reste modéré et inférieur aux taux isérois ou drômois, bien qu'en augmentation par rapport à 2010. Des disparités géographiques sont présentes entre le Nord et le Sud de l'aire d'étude : le taux de chômage est bas dans les 4 Montagnes, supérieur au taux moyen dans le Piémont-Nord, la Gervanne-Sye, le Royans-Drôme et le Royans-Isère et particulièrement élevé dans le Diois. Les taux

**46 678**

HABITANTS EN 2015

**+ 0,40%**

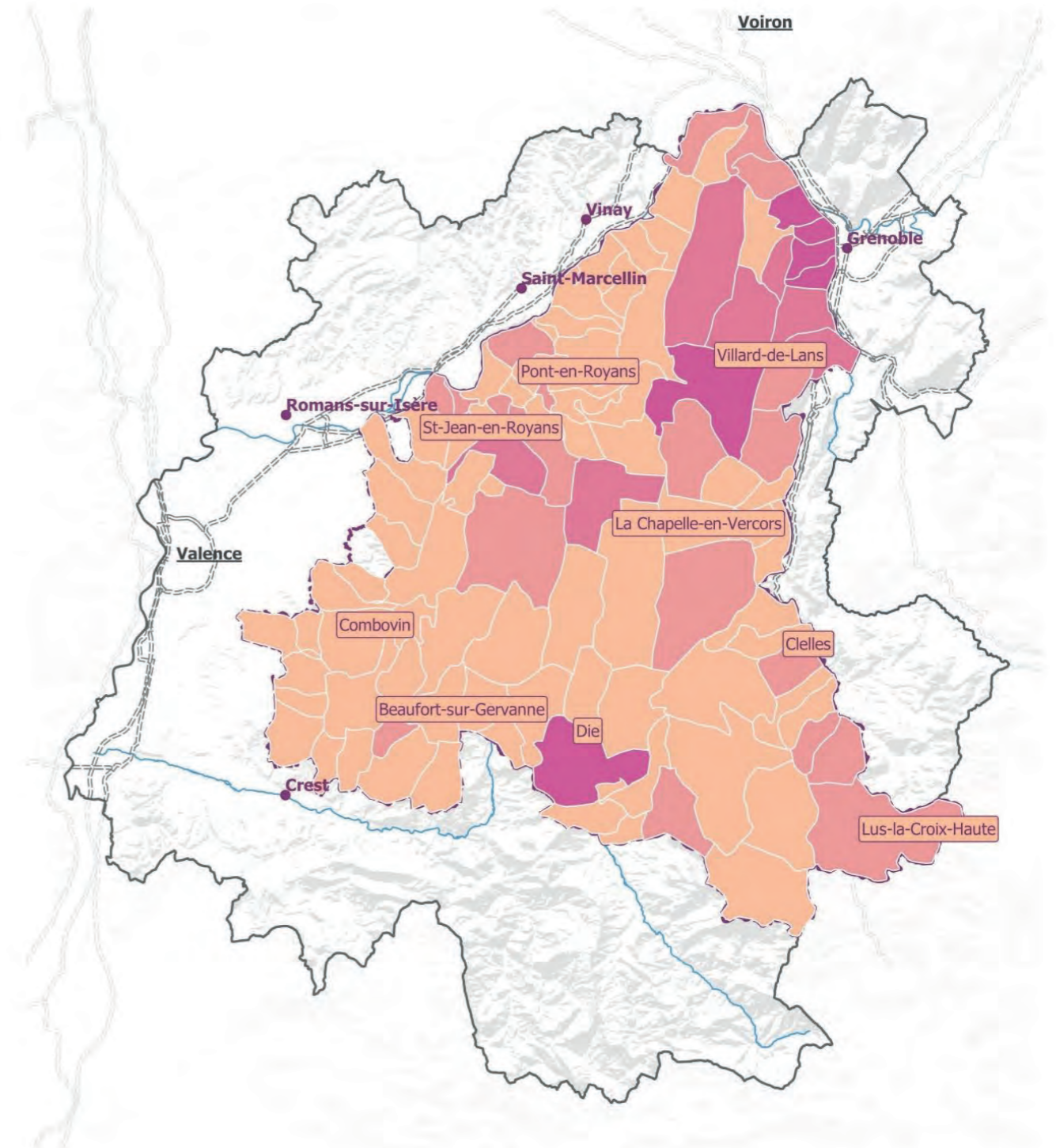
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL POP 2010-2015

**+ 915**

HABITANTS

**+ 1,33 %**

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL POP. 1999-2009



==== Grands axes de circulation  
 [ ] Périmètre Charte 2008-2023  
 [ ] Périmètre d'étude Charte 2023-2038

**Niveau d'équipement et de service**  
 [ ] Très faiblement équipée  
 [ ] Faiblement équipée  
 [ ] Bien équipée  
 [ ] Très bien équipée

Sources : IGN, PNRV  
 Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, CAP.T, Frédéric Desglis / février 2019





## TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

Le déploiement des réseaux de fibre optique à très haut débit (FttH) représente d'importants enjeux de développement économique et social pour les entreprises, le monde économique et l'ensemble des habitants. Leur déploiement est assuré dans les zones denses par les opérateurs privés et dans les zones peu ou moyennement denses par les Départements via leur propre schéma territorial d'aménagement numérique dont l'objectif est de réduire la fracture numérique dans les territoires ruraux. Cette thématique semble ne plus devoir relever du Parc aujourd'hui comme il y a quelques années

### ACQUIS

- Dès les années 2000 et grâce au programme « Vercors haut débit », le Parc a contribué au désenclavement numérique des six territoires ruraux de Miribel-Lanchâtre, Montaud, Pont-en-Royans, La-Chapelle-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors et Saint-Julien-en-Quint. Ces expérimentations basées sur les technologies satellite et Wifi, et sur la mise en oeuvre de services par des associations locales, ont permis de tester des montages technologiques, juridiques et économiques d'accès à Internet.
- Ce programme a été reconnu comme exemplaire et innovant aux plans national et régional avec un retour d'image très positif. Sa mise en place a permis d'accélérer l'arrivée des opérateurs privés et de l'ADSL sur le territoire. Le Parc du Vercors a ensuite passé le relais en 2009 aux Départements de la Drôme et de l'Isère qui disposent chacun d'un programme de déploiement des réseaux Très haut Débit (SDTAN), en accord avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

- 5 communes, dont 4 dans la Gervanne-Sye et une dans le Diois, ne sont éligibles à aucune technologie (ADSL, Câble, FTTH).
- En attendant la fibre, des solutions ADSL et alternatives en WIFI ou satellite bi-directionnel, permettent de desservir les foyers en haut débit.
- En matière de téléphonie mobile, la 3G est disponible dans la quasi-totalité de l'aire d'étude.
- La couverture 4G demeure pour sa part encore partielle.

**84,9%**

DE LOCAUX ELIGIBLES À AU MOINS UNE TECHNOLOGIE (ADSL, CÂBLE, FTTH)

**5**

COMMUNES ÉLIGIBLES À AUCUNE TECHNOLOGIE

**0 à 80%**

DE TAUX DE COUVERTURE COMMUNALE FTTH

**2025/2027**

DATES DE COUVERTURE DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT DANS LA DRÔME ET L'ISÈRE

## L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Parc s'est saisi « naturellement » du changement climatique alors qu'il n'est pas inscrit dans la charte actuelle. Des outils scientifiques et stratégiques de base ont été mis en place pour son suivi. Reste à rendre opérationnelles les capacités d'adaptations du territoire...

### ACQUIS

- Le réseau de recherche du Parc a permis qu'il soit le terrain d'étude de chercheurs spécialisés à l'échelle nationale.
- Le montage d'un observatoire 2.0 portant autant sur les températures, précipitations que sur l'impact sur la ressource en eau, la biodiversité et les ressources primaires est à souligner. Mais les projections sont encore trop limitées sur la ressource en eau future et sa disponibilité.
- Des vulnérabilités ont été identifiées avec les acteurs du territoire.
- Une stratégie EnR claire pour diminuer les productions de gaz à effet de serre, relocaliser les productions et mettre en valeur les ressources primaires locales.
- Une légitimité du Parc à porter cette thématique et jouer un rôle d'aiguillon par son échelle d'intervention, son réseau et ses compétences sont soulignés par les acteurs.

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

- Des modèles climatiques qui prévoient :
  - des températures en forte hausse (à 1500 m d'altitude, de +1°C à +2°C entre 2020 et 2050 et de +1,5°C à +5°C d'ici 2100)
  - des précipitations plus irrégulières et une diminution de l'enneigement (en 2050 : -40% de la hauteur de neige par rapport aux années 2000 ; les années les plus mauvaises pour l'enneigement, actuellement 1 an/5, arriveront 1 an/3)
- Côté Forêt : des risques de stress hydrique et d'une mortalité plus importante. Une remontée du hêtre et du buis non valorisé actuellement par la filière bois concurrençant les peuplements de sapin/épicéa.
- Côté Risque : une augmentation des chutes de blocs et d'incendies.
- Côté Eau : des étiages plus sévères au printemps et en été, mais une atténuation des étiages en hiver. Des difficultés d'accès à l'eau en alpage et pour certains captages AEP accru en été.
- Côté Agriculture : une diminution de la production fourragère avec notamment un creux en été, une non-disponibilité de l'eau pour les besoins estivaux des bêtes, une remontée dans les alpages des troupeaux créant concurrence et conflits sur les ressources. Moins de maladies pour les vignes et une vulnérabilité accrue sur la production des noyers non irrigués.

### QUESTIONNEMENTS

- Pas de stratégie opérationnelle encore mise en place côté adaptation au changement climatique.
- Pas de stratégie claire côté réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments.
- Une question très transversale, dont l'animation du suivi et des adaptations à mettre en oeuvre, par une multitude d'acteurs, pose question.
- Le Parc est invité à jouer un rôle d'aiguillon par les acteurs du territoire eux-même, « quitte à susciter des frottements ou de la controverse » entre les enjeux de court terme et de long terme. Un enjeu compliqué à gérer pour les élus redoutant la gestion de conflits.

**+2°C**

EN 2050



SECHERESSE, STRESS DE LA FORET, BOIS NON VALORISÉS, CHUTES DE BLOC

**1/3**

DE MAUVAISE ANNEE D'ENNEIGEMENT CONTRE 1/5 AUJOURD'HUI



EAU DISPONIBLE PRINTEMPS ET ÉTÉ, FOURRAGE ESTIVAL



## ALIMENTATION SANTÉ

Ce thème a permis au Parc de relier plusieurs de ses objectifs stratégiques autour de la promotion de l'agriculture, du soutien aux entreprises, de la structuration de partenariats locaux, d'organisation participative des projets, de préservation de l'environnement, etc. Reconnus sur le terrain, les résultats ont permis d'amorcer des changements positifs et précurseurs mais restent en termes de volumes encore trop peu importants pour être significatifs. La baisse drastique des moyens à partir de 2015 a par ailleurs obligé le Parc à passer d'une posture d'animation sur tout le territoire à une posture d'appui uniquement auprès de quelques territoires engagés. La nouvelle Charte devra décider si elle intègre ce thème, le degré de priorité qu'elle lui donne et les moyens qu'elle lui alloue.

### ACQUIS

- Un thème absent de la charte et pourtant pertinent. Une intégration positive en cours de route, témoignant de la souplesse du Parc.
- Une sensibilisation-animation commençant à porter ses fruits. Des accompagnements concrets de porteurs de projets : crèches, centre de vacances, restaurateurs, etc.
- Des outils d'appui créés par le Parc et reproductibles par ses partenaires locaux (centre de ressources, cahiers des charges, etc).
- Un territoire accompagné en profondeur par le Parc (Royans Vercors) permettant d'établir une stratégie globale et plus opérationnelle à cette échelle et témoignant de ce qui pourrait être fait sur d'autres secteurs en termes de transfert du Parc vers les « Comcom ».
- La participation à l'élaboration d'une stratégie interterritoriale nécessaire et positive.

### QUESTIONNEMENTS

- Des moyens humains important mais en forte régression sur la période, équivalant à un quasi-abandon de l'objectif à mi-parcours.
- Portage politique amoindri de ce thème transversal à partir de 2015.
- Travailler sur le changement de comportement en matière d'alimentation est particulièrement long et difficile : il existe, encore plus qu'ailleurs des freins culturels qui nécessitent une continuité d'investissement sur le moyen voire le long terme.
- Mise en place d'un système d'approvisionnement territorial à consolider dans le temps.

1

SECTEUR ACCOMPAGNE  
EN PROFONDEUR

35 %

DES EXPLOITATIONS  
EN CIRCUITS COURTS

1

CENTRE DE RESSOURCES  
ET ANNUAIRE



La charte comportait des axes et objectifs transversaux destinés à étayer les approches thématiques. Autant d'entrées qui resteront à aborder dans le cadre de la future charte, justifiant ici un regard sur les principaux enseignements de l'évaluation.

### À PROPOS DE LA CONNAISSANCE

Fondement de l'action du Parc sur son territoire, notamment en faveur de la préservation des patrimoines et des ressources, la connaissance occupe une place importante et légitime dans le cadre de la charte. Elle constitue en effet une ressource essentielle pour la réflexion stratégique et de l'aide à la décision, tout en étant un facteur d'objectivation de controverses ou de conflits entre des intérêts divergents. Le Parc sur la période a pleinement rempli son rôle de producteur/animateur de connaissance. La question de leur valorisation et opérationnalisation est tout de même clairement posée par les acteurs interrogés, attendant plus de ce côté.

La distinction opérée dans la charte entre production et valorisation de la connaissance insiste insuffisamment sur les approches dynamiques effectivement développées par le Parc, conjuguant connaissances et pratiques, savoirs experts et savoirs profanes, associant la connaissance à un processus de dialogue et de construction collectif. À ce titre, on peut s'interroger sur les conséquences du retrait du CPIE, qui présentait de réels acquis en matière de production et de valorisation participative de savoirs divers, notamment autour des patrimoines et de l'histoire du territoire, et soutenait le Parc sur de nombreux chantiers concernant la plupart de ses thématiques d'intervention. La période a également été témoin d'une rénovation du conseil scientifique (fusion des conseils de la Réserve et du Parc, effort d'ouverture aux sciences sociales et à des experts hors recherche,...) avec des réussites certaines, mais qui demeure cependant trop centré sur la Réserve et les sciences de la vie et de la terre.

### À PROPOS DE LA PARTICIPATION

Le Parc a fait dans le cadre de sa charte le choix d'une approche ambitieuse, fondée sur un éventail de pratiques nouvelles ou renouvelées, même si leur intégration au sein d'un dispositif cohérent et clairement outillé faisait défaut. In fine, le bilan est faible en termes de gouvernance interne, sachant que la plupart des initiatives nouvelles envisagées n'ont pas vu le jour. Si les instances internes à la vie du Parc assurant le lien à un premier cercle d'acteurs socio-professionnels apparaissent adaptées (Commissions, COPIL multiacteurs, ateliers d'échanges), la période a été marquée par l'abandon de partenariats privilégiés avec des acteurs-relais reconnus et maillant le territoire auprès d'un second cercle plus éloigné d'habitants, élus communaux et agriculteurs (FAUP, APAP, CPIE). Bien que cette évolution trouve différentes explications (adaptation à un contexte budgétaire difficile, absence d'une compétence dédiée au sein du syndicat mixte du Parc, réforme territoriale amenant à privilégier la question des relations aux collectivités, crise politique interne au Parc, dynamique associative en baisse chez certains acteurs...), elle interroge la capacité du syndicat mixte à prendre le relais de ces associations sur ce terrain.

Le bilan est tempéré par le maintien d'actions thématiques ou « techniques » mobilisant au coup par coup une dimension participative, dont on peut louer pour le futur, l'intérêt notamment en termes d'apprentissage et d'acculturation des personnels du Parc non spécialisés sur la question. Cependant, ces initiatives n'ont pas assez contribué au renouvellement des modes de gouvernance du Parc, ni à une forte participation des acteurs locaux, tels qu'ambitionnée par la charte. In fine, la période évaluée a nourri un sentiment d'éloignement du Parc chez les acteurs engagés à ses côtés ou chez les habitants et n'a pas permis d'associer des acteurs émergents. Les dernières années sont néanmoins témoins d'un soutien à différents collectifs locaux investis notamment sur la transition écologique,... et à la mise en oeuvre d'une démarche d'évaluation à forte teneur participative, laissant apparaître de nouvelles pistes d'approche de la participation.

### À PROPOS DES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS VOISINES OU SUPRA

La proximité d'importants pôles urbains et foyers de population justifie de s'interroger sur les relations du territoire Parc avec ces territoires voisins. L'enjeu est d'en tirer parti de manières réciproques en termes de ressources, sans pour autant que le territoire perde la maîtrise de ses propres prérogatives, ainsi que les spécificités qui en font son attrait (nature, paysage, ruralité,...).

La recherche d'un tel équilibre est cependant sujette à débat, notamment en matière de tourisme. Hormis un partenariat actif avec l'agglomération de Grenoble et très récemment une relance d'une politique à l'égard des villes-portes, le bilan est quasiment nul auprès des collectivités voisines. La réforme de l'intercommunalité explique en partie cet état de fait, le comment ayant pris le pas sur le quoi.

En revanche, on note une implication active du Parc dans les politiques d'aménagement et de développement de l'État, la Région et des Départements, grâce aux compétences de son équipe (apport de données et d'informations, participation aux délibérations, production d'avis, relais vers le territoire), ainsi qu'une participation aux réseaux national et régional des Parcs, inscrite dans la continuité, avec des variations pendant la crise de gouvernance.

### À PROPOS DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Dans la continuité de la question précédente, le périmètre du Parc est composé de nombreux territoires structurés, justifiant pleinement que la charte fasse d'une certaine cohésion de son territoire une priorité en soi, sans prétendre lisser les différences existantes entre ces territoires urbains, périurbains et ruraux (démographie, activités, patrimoine naturel, ...). Si les moyens envisagés pour faire face à cet enjeu paraissent adaptés à cette ambition (information, gouvernance, apport d'expertise, ...), le bilan montre une attente de proximité notamment de la part des communes reposant sur un suivi régulier des relations politiques et techniques et des projets communs. Sur ce plan, la période évaluée est marquée par le sentiment d'une poursuite d'éloignement du syndicat mixte des territoires en lien avec différents facteurs (baisse des moyens d'animation du Parc, réformes institutionnelles à rebonds, renforcement des EPCI par rapport aux communes, crise politique).

Ce sentiment de proximité est marqué par un jeu de forces centripètes (implication du Parc dans l'appui aux collectivités sur l'urbanisme, le paysage ou l'environnement,...) et centrifuges (6 nouveaux EPCI sur 8 recoupant partiellement le périmètre du Parc, non aboutissement du projet d'EPCI à l'échelle du Plateau qui aurait pu créer une centralité, impression de différence de traitement entre territoires), influencé également par la distance au siège du syndicat mixte, le caractère rural ou urbain du territoire ou encore la force des identités locales. Il n'en demeure pas moins qu'on constate un bénéfice à disposer d'une identité « Vercors » incarnée par l'existence du Parc, notamment vis-à-vis de l'extérieur, relayée sur la période par la création de la marque unique « Inspiration Vercors ».

### À PROPOS DE LA COMMUNICATION

Après une longue période sans grande évolution et le maintien des moyens existants, ce n'est qu'après 2014 que la communication est investie sur un plan stratégique, aboutissant à la rénovation de moyens existants encore en cours et à la mise en place de nouveaux supports (journal du parc, charte graphique, site Internet,...). Même s'il est impossible d'appréhender la portée de ces investissements, il est possible d'envisager l'hypothèse qu'une stratégie de communication performante qui ne soit pas articulée sur des pratiques participatives plus actives ne suffira pas à combler le sentiment d'éloignement exprimé par nombre d'acteurs. Le fait que le périmètre du Parc soit encore un territoire rural situé à proximité de territoires très urbains exige en effet de cultiver sa différence et de ne pas se satisfaire d'une communication à distance, a fortiori numérique. La rencontre et l'échange direct avec les acteurs et les habitants comptent en effet fortement.

### À PROPOS DE L'ÉVALUATION

Intégrer un axe dédié au suivi et à l'évaluation de la charte constitue une initiative pertinente, au regard de l'ambition de mesurer la réalité et les effets de la mise en oeuvre d'un tel document et d'en évaluer la portée. S'y ajoute l'appui sur un tableau de bord et une gouvernance partenariale dédiés. Cela n'a pas empêché des difficultés propres à ce type d'exercice, telles que maintenir un effort constant de compilation de données, des périodes avec un déficit d'animation, et partiellement compensées par la mise en place d'un outil de suivi financier de la gestion des actions, lié à l'outil de suivi/évaluation Vizita. Bien que prévues dans la charte, l'absence d'évaluations intermédiaires privilégiant un thème, un secteur ou un type d'actions, n'a pas permis de faire vivre une gouvernance partenariale de l'évaluation. La tonalité participative donnée à la révision de la charte apparaît comme une contrepartie à ce déficit et l'engouement suscité par cette approche oblige à penser les suites à lui donner.



La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes

- LA  
DRO  
ME -

isère  
LE DÉPARTEMENT



La Région Auvergne Rhône-Alpes finance la révision de la charte du Parc naturel régional du Vercors.